

SECTION 5

Rôles et responsabilités des Centres de coordination nationaux



Rôles et responsabilités des Centres de coordination nationaux

Cette section présente une vue d'ensemble des responsabilités des Centres de coordination nationaux et décrit les enseignements tirés de l'expérience sur les arrangements institutionnels prévus pour accueillir ces centres.

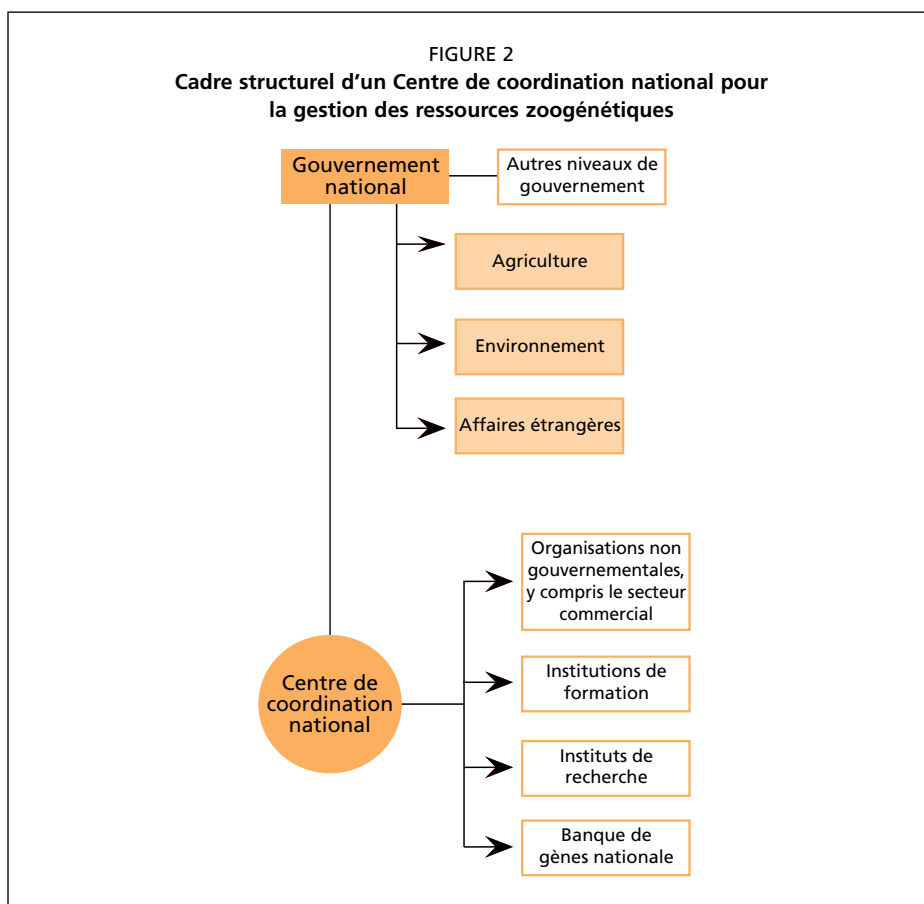
DISPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DES CENTRES DE COORDINATION NATIONAUX

Le processus de mise en place des Centres de coordination nationaux dans le monde a débuté en 1995, lorsque la FAO avait officiellement demandé aux ministères de l'agriculture de désigner les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques et les institutions d'accueil pour la coordination des ressources zoogénétiques dans les pays. Ce développement important, appliqué dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, a assuré les infrastructures de base pour la planification et pour la mise en œuvre de la gestion des ressources zoogénétiques au niveau national. Les Coordonnateurs nationaux sont devenus les principaux contacts officiels pour le Centre de coordination mondial, facilitant ainsi l'émergence d'un réseau mondial sur les ressources zoogénétiques où les informations circulent entre tous les niveaux, mondial, régional et national. Les liens structurels au niveau des pays des Centres de coordination nationaux, tels que proposés dans le cadre de la Stratégie mondiale, sont présentés à la figure 2.

L'importance des Centres de coordination nationaux et la nécessité de les perfectionner ont été soulignées à chaque session du Groupe de travail technique intergouvernemental et par la CRGAA. Le développement institutionnel visant à garantir une approche stratégique à l'utilisation, à la mise en valeur et à la conservation des ressources zoogénétiques a été considéré comme une priorité dans de nombreux rapports nationaux soumis au Centre de coordination mondial pendant le processus d'établissement des rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Plusieurs gouvernements ont demandé à la FAO de les aider à mettre en place ou à renforcer leurs Centres de coordination nationaux.

Après la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental en 1998, la mise en place des Centres de coordination nationaux a beaucoup progressé et, au moment de la deuxième session en 2000, 81 Coordonnateurs nationaux avaient été nommés (FAO, 2000a). En septembre 2004, 130 pays avaient désigné leur Coordonnateur national (FAO, 2004a). Cette augmentation rapide est associée au processus continu





d'établissement de rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Chaque pays qui souhaitait participer au processus aurait dû désigner, s'il ne l'avait pas encore fait, un Coordonnateur national et mettre en place un Centre de coordination national (FAO, 2001).

Au mois d'août 2011, 161 pays sur 199 avaient officiellement nommé un Coordonnateur national. Ainsi, 38 pays n'avaient pas désigné (ou étaient en train de les remplacer) leurs Coordonnateurs nationaux. Quelques-uns de ces pays ont une taille considérable et certains possèdent des ressources zoogénétiques d'importance mondiale. Par conséquent, il existe encore des lacunes importantes dans le réseau mondial sur les ressources zoogénétiques.

Dans DAD-IS, on peut trouver la liste de tous les Centres de coordination nationaux qui sont opérationnels¹². Dans la plupart des pays, les Centres de coordination nationaux et les réseaux des pays sur les ressources zoogénétiques ont contribué à la préparation des rapports nationaux et à la mise en œuvre des actions prioritaires.

¹² <http://www.fao.org/DAD-IS> – choisir «Réseau» du menu en haut à gauche de la page Web.



Des Centres de coordination nationaux qui soient pleinement opérationnels sont essentiels pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national. Les Centres de coordination nationaux exercent également une fonction très importante en facilitant les contributions des pays aux initiatives internationales en matière de gestion des ressources zoogénétiques en raison de leur étroite collaboration avec le Centre de coordination mondial et les Centres de coordination régionaux (là où ils ont été mis en place) et avec d'autres organisations internationales et régionales.

La majorité des pays membres de la FAO ont mis en place un Centre de coordination national. Cependant, on observe dans plusieurs cas un manque de continuité car les Coordonnateurs nationaux changent d'emploi et de nouveaux responsables sont désignés. Dans ces circonstances, il est souvent difficile pour les Coordonnateurs nationaux et pour les institutions d'accueil d'assurer une communication continue et efficace avec le Centre de coordination mondial. Certains pays n'ont pas encore mis en place un Centre de coordination national. À long terme, ce manque affectera leur participation à d'importantes activités concernant les ressources zoogénétiques mises en œuvre ou planifiées par le Centre de coordination mondial en consultation avec les pays.

Au total, 161 pays (80 pour cent) ont mis en place un Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques, ce qui indique une certaine augmentation par rapport aux 148 pays en juillet 2009 (au cours de cette période, certains pays ont modifié l'emplacement de leur Centre de coordination ou désigné un nouveau Coordonnateur national). Les régions avec le pourcentage plus élevé de pays ayant établi un Centre de coordination national sont l'Afrique et l'Europe (93 pour cent et 88 pour cent respectivement).

Les Centres de coordination nationaux sont accueillis dans un vaste éventail d'institutions, notamment les ministères de l'agriculture ou d'autres ministères, les instituts de recherche, les universités et d'autres institutions nationales (voir tableau 1).

Plus de la moitié des Centres de coordination nationaux se trouvent au sein des ministères responsables de l'agriculture, du développement rural ou de la production animale. Les autres institutions utilisées le plus souvent sont les instituts de recherche (23 pour cent), suivis par d'autres organisations établies au sein du cadre agricole national (commissions agricoles nationales, conseils nationaux de recherche agricole, agences d'amélioration génétique et de reproduction animales, agences de services vétérinaires, associations nationales pour la production animale, associations d'agriculteurs, etc.) (9,6 pour cent). Dans certains pays d'Europe, les Centres de coordination nationaux ont été mis en place auprès des universités d'agronomie.

L'Allemagne représente un exemple intéressant. Le Coordonnateur national (responsable des questions politiques) est accueilli par le ministère, tandis que le Coordonnateur national suppléant (responsable des questions techniques) est basé à l'*Information and Coordination Centre for Biological Diversity* (IBV – Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique) du *Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung* (BLE – Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation).

Dans un certain nombre de pays, des institutions spécifiques ont été mises en place pour traiter des questions élargies sur la conservation de la biodiversité et sur les ressources génétiques. Cela a été le cas, par exemple, en Éthiopie (*Institute of Biodiversity*



TABEAU 1
Institutions qui accueillent les Centres de coordination nationaux, par région

Emplacement du Centre de coordination national	Afrique	Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Pacifique	Europe	Moyen-Orient	Total
Ministère de l'agriculture	30	-	13	18	15	7	83
Instituts de recherche	6	-	7	5	10	8	36
Universités	-	-	-	-	10	-	10
Organisations mises en place spécifiquement	3	2	-	1	3	-	9
Autres organisations existantes	2	-	2	2	6	3	15
Non spécifié	1	-	1	1	-	1	4
Nombre de pays avec un Centre de coordination national	42	2	23	27	44	19	157
Nombre de pays sans Centre de coordination national	3	-	10	12	6	10	41
Nombre total de pays	45	2	33	39	50	29	198

Source: DAD-IS (accès octobre 2010).

Conservation [Institut pour la conservation de la biodiversité]), au Bhoutan (*National Diversity Center* [Centre national de la diversité]), en France (Fondation pour la recherche sur la biodiversité – FRB – appelée auparavant Bureau des ressources génétiques), aux Pays-Bas (*Centre for Genetic Resources – CGN* [Centre pour les ressources génétiques]) et en Norvège (*Norwegian Genetic Resource Centre – Nordgen* [Centre norvégien pour les ressources génétiques]).

D'autres institutions se concentrent de manière spécifique sur la biodiversité des animaux d'élevage. Elles sont le *National Animal Genetic Resources Centre and Databank* (NAGRC & DB – Centre et base de données nationaux sur les ressources zoogénétiques) en Ouganda, l'*Institute of Organic Farming and Farm Animal Biodiversity* (Institut pour l'agriculture biologique et la biodiversité des animaux d'élevage) en Autriche, et (jusqu'en 2009) le *Consorzio per la Sperimentazione, Divulgazione e Applicazione di Biotecniche Innovative* (ConSDABI – Consortium pour l'expérimentation, la diffusion et l'application de biotechniques novatrices) en Italie. Aux États-Unis d'Amérique, le *National Animal Germplasm Program* (Programme national sur le matériel génétique animal) a été établi au sein du Service de la recherche agricole du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique. Des arrangements institutionnels semblables ont été mis en place au Canada, où le Programme canadien des ressources génétiques animales a été créé au Centre de recherche de Saskatoon en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Dans plusieurs pays, la prise de conscience croissante des fonctions et des valeurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a conduit à la mise en place de



ENCADRÉ 3

**Comment je suis devenue Coordinatrice nationale
pour les ressources zoogénétiques en Suisse**

La CDB est entrée en vigueur en Suisse en 1995. Avec sa signature, le pays a exprimé l'intention d'étudier, de maintenir et de favoriser la biodiversité avec des mesures appropriées. Pour ce faire, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a désigné en 1996 un groupe de travail ad hoc, qui avait les responsabilités suivantes:

- réunir toutes les informations sur l'état de la biodiversité des animaux d'élevage en Suisse;
- définir le terme «race suisse»;
- dresser des inventaires et décrire les races;
- évaluer les valeurs culturelles, économiques et génétiques de ces races; et
- définir les priorités.

Après la présentation d'un rapport intermédiaire en 1997, un nouveau mandat a été défini avec les tâches suivantes:

- élaborer des mesures concrètes pour la conservation des races suisses, y compris des propositions globales et spécifiques;
- concevoir un cadre pour l'attribution d'un soutien financier; et
- réfléchir à la coordination, à la supervision et à la gestion.

Dans son rapport final en 1998, le groupe de travail a recommandé la mise en place d'un secrétariat (Centre de coordination national) pour les ressources zoogénétiques, responsable des mesures spécifiques de soutien et de la fourniture des apports nécessaires aux projets pour la promotion des races rares. Sur la base de ces recommandations, l'OFAG a mis en place et financé le Centre de coordination national pour les races rares. En même temps, le premier Coordinateur national a été désigné – pour une durée illimitée – avec les fonctions suivantes:

- évaluer, coordonner et suivre les projets concernant la gestion des ressources zoogénétiques;
- surveiller les données sur les races rares;
- entamer le travail de recherche;
- promouvoir la mise en réseau aux niveaux national et international;
- mettre les informations à la disposition du public par des publications et des présentations sur les races rares; et
- adhérer aux activités internationales en matière de ressources zoogénétiques.

Les premières activités du Coordinateur national ont été: la révision de l'ordonnance sur l'amélioration génétique des animaux d'élevage en introduisant un nouveau paragraphe qui prévoyait des contributions pour les races en danger; et l'invitation des organisations d'amélioration génétique à soumettre des projets concernant les races rares suisses. L'OFAG a établi un budget annuel de 1 million de francs suisses permettant aux organisations d'amélioration génétique reconnues de présenter des projets. En 2002, l'OFAG a désigné un groupe d'experts pour évaluer les projets et présenter des recommandations. Depuis 1999, plus de 40 projets pour les races suisses de bovins, de chevaux, de moutons, de chèvres, de poules et d'abeilles ont été présentés et soutenus financièrement.

Fourni par Catherine Marguerat-König, Coordinatrice nationale de la Suisse, Office fédéral de l'agriculture.



ENCADRÉ 4

Le Centre de coordination national au Kenya – réalisations et difficultés

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques est accueilli par le Ministère du développement de l'élevage, au Département de l'élevage, à Nairobi. Le Ministère a désigné un Coordonnateur national ainsi qu'un Coordonnateur national suppléant.

Le Comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques a été créé et se compose de 11 personnes qui représentent les principales parties prenantes engagées dans la gestion des ressources zoogénétiques du pays. Les représentants du Ministère du développement de l'élevage, des universités et des instituts de recherche, notamment l'ILRI, des organisations paysannes, des agriculteurs et des ONG font partie également du Comité.

Le Comité consultatif a demandé des fonds au Ministère du développement de l'élevage pour faciliter son fonctionnement, mais jusqu'à présent aucune allocation n'a été accordée. Cependant, le Comité consultatif national a persévéré dans l'organisation de ses réunions. Les prochaines activités prévues par le Comité sont l'élaboration d'une loi nationale sur l'amélioration génétique animale et d'une Stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques. À ce jour, le manque de financement a gravement affecté le travail du Comité consultatif national.

Réalisations

Le Kenya est en train d'élaborer une politique nationale sur l'amélioration génétique animale qui est conforme au domaine prioritaire 4 du *Plan d'action mondial* (Politiques, institutions et renforcement des capacités). Le groupe de travail chargé est principalement composé des membres du Comité consultatif national. Le groupe de travail a mené un processus de consultation très poussé. Il a complété son travail et transmis le projet de politique nationale sur l'amélioration génétique animale au Secrétaire permanent du Ministère du développement de l'élevage pour qu'il soit présenté au Cabinet pour approbation. La loi nationale sur l'amélioration génétique animale devrait servir de guide pour la gestion des ressources zoogénétiques au Kenya. En outre, le Kenya a mis à jour ses données dans DAD-IS, les dernières informations ayant été tirées du Système d'information sur les ressources génétiques des animaux domestiques (DAGRIS) de l'ILRI, avec l'aide de la FAO.

Fourni par Cleopas Okore, Coordonnateur national du Kenya.

responsabilités institutionnelles pour les programmes nationaux qui s'adressent à toutes les ressources génétiques (des plantes, des animaux, des forêts, etc.).

Les autres organisations qui ont été choisies pour accueillir les Centres de coordination nationaux sont les organisations responsables des activités d'amélioration génétique des animaux d'élevage (par exemple, au Bénin, dans la République dominicaine et



ENCADRÉ 5

Le Centre de coordination national en Turquie – comment fonctionne-t-il?

En Turquie, la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques sont coordonnées et soutenues financièrement et techniquement par la *General Directorate of Agricultural Research* (GDAR – Direction générale de la recherche agricole) au nom du Ministère de l'agriculture et des affaires agricoles. Le Centre de coordination national est constitué de deux comités – le Comité consultatif national sur la conservation des ressources zoogénétiques et le Comité d'enregistrement des races animales – et du Coordonnateur national.

Ces comités ont été établis selon la loi sur l'amélioration des animaux (No. 4631) et selon deux règlements: le règlement sur la conservation des ressources zoogénétiques et le règlement sur l'enregistrement des races animales, qui ont été publiés en 2002. Les membres du Comité consultatif national représentent les ministères, les facultés, les associations commerciales et les ONG pertinents. La fonction principale du Comité est représentée par les conseils offerts au gouvernement et aux parties intéressées sur les questions liées à l'inventaire, à la caractérisation, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. Le Comité consultatif national encourage la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques, aide à établir les priorités de la recherche et du développement, et donne des conseils sur les programmes de conservation *in situ* et *ex situ*.

Les activités en matière de caractérisation, de conservation, de collecte et d'utilisation des ressources zoogénétiques sont réalisées en étroite collaboration avec les facultés d'agronomie et de vétérinaire du pays, avec le *Scientific and Technological Research Council of Turkey* (TÜBİTAK – Conseil sur la recherche scientifique et technologique de la Turquie), avec les associations de sélectionneurs et avec les éleveurs. Au total, 13 races de moutons, 5 de chèvres, 6 de bovins, 1 de buffles domestiques, 1 d'abeilles, 2 de poules et 3 lignées de vers à soie sont conservées dans les fermes appartenant à six instituts du GDAR et leur matériel génétique est conservé dans deux banques de gènes. Des projets de caractérisation phénotypique et génotypique sont également réalisés. En outre, pour encourager les éleveurs locaux à maintenir, conserver et améliorer les races dans les zones traditionnelles d'origine, des mesures d'incitation par animal ont été conçues. Chaque année, les réunions d'évaluation du programme attirent de nombreux participants et fournissent la possibilité d'analyser les progrès accomplis dans les projets de conservation en cours et les conseils scientifiques utiles pour d'autres activités.

Fourni par Oya Akin, Coordonnatrice nationale de la Turquie.

aux Philippines), les services vétérinaires (au Myanmar) ou les services consultatifs (au Mexique). Dans certains pays, les Centres de coordination nationaux sont accueillis dans des associations, comme l'Association des agriculteurs en Islande, le Bureau suédois de l'agriculture, le *Rural Business Development and Information Centre* (Centre de



ENCADRÉ 6

Le Centre for Genetic Resources, Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le Coordonnateur national et le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques sont accueillis par le *Centre for Genetic Resources* (CGN – Centre pour les ressources génétiques). Le CGN fait partie de l'université et centre de recherche de Wageningen et se charge, au nom du Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité alimentaire, des responsabilités suivantes:

1. conseils politiques;
2. développement et conservation des collections des banques de gènes pour les animaux d'élevage;
3. conseils techniques aux entreprises d'amélioration génétique et aux responsables des petites populations; et
4. recherche stratégique et scientifique dans les domaines de la cryobiologie, de la reproduction et de la génétique de la conservation.

Nous estimons que la mise en place du Centre de coordination national au sein du cadre de la recherche de haute qualité offert par le Centre pour l'amélioration génétique animale et la génomique de l'université de Wageningen a été d'une importance cruciale. Ce cadre garantit la qualité scientifique de notre travail. Le vaste éventail d'activités réalisées au CGN représente un autre avantage, car il assure des liens solides avec de nombreuses parties prenantes différentes et, par conséquent, une base solide pour l'élaboration de conseils politiques.

Bien que le CGN et le Coordonnateur national ne soient pas essentiellement responsables de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, le CGN joue un rôle important dans la coordination et dans la facilitation de ce travail. Pour certains domaines du *Plan d'action mondial*, le CGN est la principale organisation responsable. Le perfectionnement de la banque de gènes pour les animaux d'élevage aux Pays-Bas constitue un de ces domaines. Au départ, le secteur privé réalisait les activités liées aux banques de gènes, mais en 2003, le CGN a été chargé de cette responsabilité et, depuis, il coordonne les stratégies de cryoconservation au niveau national. Au cours de plusieurs années, le CGN a réuni le matériel génétique, ou en a facilité la collecte, (principalement du sperme et quelques embryons) d'espèces importantes d'animaux d'élevage aux Pays-Bas. En ce moment (2009), nous préparons la cryoconservation d'autres embryons et également d'ovocytes. Nous élaborerons également une stratégie parallèle de cryoconservation pour collecter les cellules somatiques de différentes espèces et races pour des fins de conservation et/ou de recherche. Pour la réussite de la cryoconservation du matériel génétique de toutes les espèces, nous réalisons des recherches scientifiques visant à soutenir les protocoles de cryoconservation. Tous les protocoles sont inclus à notre système ISO de gestion de la qualité.

(suite)



Les activités de cryoconservation sont très importantes pour la conservation à long terme des ressources génétiques des animaux d'élevage, néanmoins il est encore plus important que les races soient gérées correctement *in situ*. Par conséquent, nous prévoyons d'accroître nos efforts pour soutenir les entreprises de sélection ou les groupes d'intérêt dans le renforcement de leurs stratégies d'amélioration génétique. Notre fonction est d'analyser l'état de races spécifiques, surtout la diversité génétique au sein de ces races, et ensuite de développer des stratégies d'amélioration génétique et des options de promotion.

Fourni par Sipke Joost Hiemstra, Coordonnateur national des Pays-Bas.

développement et d'information) en Lituanie et la *Georgian National Association for Animal Production* (Association nationale pour la production animale de la Géorgie).

L'expérience a démontré que l'environnement d'accueil du Centre de coordination national peut avoir des formes différentes et qu'aucun type d'arrangement institutionnel n'est nécessairement meilleur que d'autres. Chaque environnement présentera peut-être des forces et des faiblesses. Par exemple, un Centre de coordination national situé dans un ministère exercera probablement une fonction clé dans l'élaboration de politiques et programmes pertinents, et influencera peut-être directement la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources financières et humaines du secteur public, notamment celles qui sont nécessaires pour le fonctionnement efficace du Centre de coordination national. L'inconvénient est que le Coordonnateur national qui travaille au ministère sera peut-être souvent impliqué dans d'autres responsabilités et ne pourra pas se concentrer sur les ressources génétiques aussi entièrement que le ferait un Coordonnateur national basé dans un autre cadre institutionnel.

Si le Centre de coordination national est basé dans un institut de recherche, le Coordonnateur national aura des contacts directs avec les chercheurs. Cette situation sera peut-être extrêmement précieuse pour les progrès scientifiques et techniques de la gestion des ressources zoogénétiques. L'inconvénient est que l'engagement dans la planification et la prise de décisions politiques sera inférieur, tout comme l'influence dans les attributions des budgets en faveur du Centre de coordination national.

Si le Centre de coordination national se trouve dans une université, il est possible d'impliquer les étudiants dans les programmes et dans les projets sur les ressources zoogénétiques – ainsi que d'assurer des contacts de recherche et la possibilité d'entreprendre directement des recherches – ce qui est avantageux tant pour les étudiants que pour les programmes. Les étudiants peuvent s'engager dans des projets de recherche liés aux différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques (par exemple, l'inventaire, la caractérisation et le suivi des populations qui requièrent des mesures urgentes de conservation; la mise en valeur des races; la commercialisation des produits; et l'analyse génétique des populations au sein des programmes de conservation). Ils peuvent également s'engager dans le processus d'établissement des rapports sur l'état et les tendances des populations de races, collecter et harmoniser les données et saisir les informations dans DAD-IS.



ENCADRÉ 7

**Développement et utilisation de la banque de gènes
aux États-Unis d'Amérique**

Comme pour la plupart des pays, les États-Unis d'Amérique ne possédaient aucun programme de conservation des ressources zoogénétiques avant 1999. Au cours de cette année, le Service de la recherche agricole du Département de l'agriculture des États-Unis a mis en place le *National Animal Germplasm Program* (NAGP – Programme national sur le matériel génétique animal).

Pour satisfaire les besoins de l'industrie de l'élevage du pays, le NAGP a été chargé de «*provide genetic security and facilitate genetic understanding* (préserver la sécurité génétique et faciliter les connaissances génétiques)» par l'acquisition et la cryoconservation des ressources génétiques de toutes les espèces d'animaux d'élevage produisant des denrées alimentaires ou des fibres (bovins, porcs, moutons, chèvres, volailles et espèces aquatiques). Si l'acquisition et le stockage de matériel génétique sont manifestement des fonctions propres du Gouvernement fédéral, le secteur de l'élevage des États-Unis d'Amérique est très varié. Par conséquent, au tout début du NAGP, il a été décidé que l'industrie de l'élevage, les universités et les organismes du gouvernement fédéral auraient été engagés dans l'exécution de la mission du NAGP. Cette participation se réalise principalement par le biais des comités sur les espèces. Au total, ces comités sont composés d'environ 60 membres provenant des différentes industries, universités et agences gouvernementales.

La structure des comités s'est avérée cruciale lors du lancement des activités de collecte. Les apports des membres ont facilité le ciblage des populations fournissant le matériel génétique, et les comités se sont démontrés extrêmement précieux dans la facilitation des contacts à travers leurs sous-secteurs respectifs de l'élevage, ce qui a favorisé l'acquisition du matériel génétique et la sensibilisation de l'industrie dans son ensemble. Grâce à l'efficacité de ces comités, le NAGP a pu acquérir pour la banque de gènes environ 550 000 échantillons de matériel génétique de plus de 12 000 animaux. À ce jour, la banque de gènes contient des échantillons de plus de 180 races et populations à utiliser dans la recherche ou dans l'industrie. Grâce à cette initiative, nous considérons que de nombreuses populations sont en sécurité et que nous possédons les ressources génétiques nécessaires pour leur reconstitution.

Outre l'accumulation de matériel génétique pour mettre en sécurité les populations d'animaux d'élevage, la collection est devenue une source de matériel génétique et/ou d'ADN pour les communautés de l'industrie et de la recherche. À ce jour, les échantillons de plus de 2 400 animaux ont quitté le dépôt pour réaliser des études de génomique, pour développer des populations à utiliser dans la recherche, pour reconstituer des populations de recherche qui avaient été abandonnées et pour introduire la variabilité génétique dans les races rares de bovins. En outre, l'acquisition de matériel génétique nous a offert la possibilité de lancer la recherche dans une vaste gamme de disciplines, notamment la cryobiologie, l'état et la gestion génétiques des populations d'animaux d'élevage, la gestion de la reproduction pour améliorer l'efficacité de l'utilisation du matériel génétique et la gestion du système d'information.

Fourni par Harvey Blackburn, Coordonnateur national des États-Unis d'Amérique.



ENCADRÉ 8

La plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques

Au début de 2009, le Brésil a lancé une structure novatrice pour la conservation et l'utilisation durable de ses ressources génétiques, appelée plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques, sous la direction du Centre national de recherche sur les ressources génétiques et les biotechnologies, qui accueille également le Centre de coordination régional pour les ressources zoogénétiques de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette plate-forme est constituée de quatre réseaux:

1. utilisation et conservation des ressources phylogénétiques;
2. ressources zoogénétiques;
3. ressources génétiques des micro-organismes;
4. un réseau intersectoriel composé de cinq projets qui sont intégrés aux trois autres réseaux.

Le premier des cinq projets concerne la gestion générale de la plate-forme, tandis que les quatre autres se concentrent sur la recherche dans des questions intéressant tous les trois réseaux sectoriels mentionnés ci-dessus: tutelle, documentation, échange et quarantaine du matériel génétique.

Le réseau des ressources zoogénétiques comprend des projets de recherche sur les thématiques suivantes:

- gestion du réseau animal;
- conservation *ex situ* et conservation *in situ*;
- caractérisation génétique;
- conservation des espèces sauvages ayant des potentialités économiques; et
- conservation *in situ* des troupeaux associés (ceux qui n'appartiennent pas à EMBRAPA).

Le projet de conservation *in situ* comprend les noyaux de conservation des races naturalisées de sept espèces principales – bovins, chevaux, buffles, moutons, chèvres, porcs et ânes – qui sont distribuées dans tout le pays (les espèces de volailles devraient bientôt être ajoutées au programme). Les projets de caractérisation et de conservation *ex situ* sont chargés de la caractérisation et de la cryoconservation du matériel génétique des animaux qui sont inclus aux noyaux de conservation.

La plate-forme pour les ressources génétiques comprend au total 30 projets de recherche et 170 plans d'action qui sont réalisés auprès de 35 centres de recherche d'EMBRAPA et de 70 institutions partenaires, avec la participation de 520 chercheurs. Cette structure démontre la priorité élevée que le pays accorde à la conservation et à l'utilisation durable de ses ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Fourni par Arthur Mariante, Chef de la plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques, Coordonnateur national du Brésil.



ENCADRÉ 9

Le Programme canadien des ressources génétiques animales

Le Programme canadien des ressources génétiques animales, géré et financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Ministère national de l'agriculture, est basé au campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. Le programme, intégré aux programmes sur les ressources génétiques des plantes, des microbes et des phytovirus, est dirigé par un directeur de la recherche.

Le Canada reconnaît la similitude des fonctions entre les différents embranchements et les tentatives de les intégrer autant que possible. Le programme national des ressources génétiques répond aux priorités établies dans le Plan d'action pour la science et l'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et, de façon spécifique, à la priorité 6: Meilleure compréhension des bioressources canadiennes ainsi que protection et conservation de leur diversité génétique. Le directeur recherche des conseils stratégiques sur les politiques, sur les priorités de la recherche, et sur les directives et les protocoles opérationnels auprès d'un comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques constitué des membres de l'industrie, des universités et des ONG. Le directeur consulte également, le cas échéant, le personnel professionnel et les chercheurs de l'Université de la Saskatchewan.

Les objectifs à long terme du programme national sont: protéger et conserver la diversité génétique des bioressources canadiennes; contribuer à la sécurité, à la protection et à la salubrité du système alimentaire; améliorer la performance environnementale du système agricole canadien; et contribuer à la création de nouvelles opportunités pour l'agriculture. Ces objectifs auraient pour résultat: l'amélioration de la qualité des produits alimentaires et des aliments pour animaux; de la santé et du bien-être au Canada; des avantages économiques pour l'industrie; et le soutien aux dispositions réglementaires associées aux bioressources. Les objectifs à court terme sont:

- élaborer de nouvelles techniques pour conserver et régénérer le matériel génétique des plantes, des animaux et des microbes pour conserver l'intégrité génétique et pour minimiser l'érosion génétique;
- produire de nouvelles informations phénotypiques et génotypiques, notamment l'identification de nouvelles sources de résistance aux maladies et aux stress abiotiques, de qualité nutritionnelle et de composés bioactifs par la caractérisation et l'évaluation des caractéristiques des bioressources;
- évaluer les changements de la diversité génétique dans le matériel génétique des plantes et des animaux domestiqués;
- améliorer la structure de la base de données GRIN-CA pour la diffusion de bioinformation; et
- contribuer aux régimes d'accès et de partage des avantages (acquérir, donner, maintenir et régénérer le matériel génétique) conformément aux engagements du Canada dans les traités internationaux, comme la CDB et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO.

Fourni par Ken Richards, Directeur de la recherche, Programme canadien des ressources génétiques animales, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherche de Saskatoon.



ENCADRÉ 10

Le Centre de coordination national en Namibie – réalisations et difficultés

Les activités formalisées dans la gestion des ressources zoogénétiques ont débuté en 1996, lorsque la Namibie a participé à un stage de formation sur les ressources zoogénétiques organisé par l'ILRI dans son campus de Nairobi, avec le soutien financier de la FAO. En 1997, la Namibie a participé à la réunion de lancement du projet régional sur les ressources zoogénétiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui avait été organisée à Gaborone, au Botswana. En août 1998, la réunion qui a eu lieu à Pretoria, Afrique du Sud, a marqué le début du projet régional conjoint sur les ressources zoogénétiques de la SADC, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la FAO. Un Coordonnateur national a été désigné et le Centre de coordination national a été mis en place dans la division de la recherche sur l'élevage au sein de la Direction de la recherche et de la formation agricoles du Ministère de l'agriculture, des eaux et des forêts. Les parties prenantes, lors d'une réunion organisée en janvier 2000, ont décidé de rétablir la Commission pour l'amélioration de l'élevage, plutôt que de mettre en place un Comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques. Cette commission aurait servi de comité national de coordination et aurait mandat de rédiger le rapport national sur les ressources zoogénétiques pour le processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Cet arrangement ne s'est jamais matérialisé et le Coordonnateur national a travaillé sans aucun conseil ou assistance du Comité consultatif national dans l'exécution de ses responsabilités et dans la rédaction du rapport national, et il a pu compter uniquement sur des consultations privées.

Les activités du Coordonnateur national, et la gestion des ressources zoogénétiques en Namibie en général, sont entravées par l'absence d'un Comité consultatif national et par un certain nombre d'autres facteurs dont:

1. une mémoire institutionnelle faible (très peu de chercheurs expérimentés, surtout dans les domaines de l'amélioration génétique et de la conservation);
2. des capacités institutionnelles limitées (nombre limité de chercheurs, surtout de chercheurs ayant une spécialisation dans l'amélioration génétique);
3. un manque de statisticiens; et
4. des financements limités.

Malgré ces problèmes, la Namibie a été en mesure d'obtenir un certain nombre de succès, tant au cours de la période de mise en œuvre du projet régional qu'à sa conclusion. Ces réalisations comprennent:

1. la continuité du rôle de Coordonnateur national (le détenteur du poste en 2010 avait été nommé en 1998);
2. la continuité dans le fonctionnement du Centre de coordination national;
3. la production, en 1998, de deux manuels, un sur les bovins Sanga et l'autre sur les moutons Damara, à utiliser dans les stages de formation pour les agriculteurs communaux;
4. la formation d'agents recenseurs dans toutes les 13 régions de la Namibie lors de la préparation de l'enquête sur les races réalisée en 2000;

(suite)



5. la description phénotypique de quatre écotypes de bovins Sanga, de quatre races indigènes de chèvres, d'une race indigène de porcs et des poules indigènes, qui a eu pour résultat la publication, en 2000, d'un manuel intitulé *Identification of indigenous livestock of Namibia* (Identification des animaux d'élevage indigènes de la Namibie);
6. l'achèvement, en 2001, de la caractérisation génétique des populations indigènes de bovins, de chèvres et de porcs;
7. l'institutionnalisation des activités en matière de ressources zoogénétiques au sein de la Direction de la recherche et de la formation agricoles;
8. la rédaction du rapport national de la Namibie sur les ressources zoogénétiques, qui a été finalisé en 2006;
9. la mise en œuvre de projets de recherche qui intègrent les animaux d'élevage indigènes au sein du programme de la Direction sur la conservation *in situ* et *in vitro ex situ* des animaux d'élevage indigènes, qui a été élargi pour inclure la fourniture de reproducteurs au programme d'amélioration de l'élevage dirigé par la Division de la recherche sur l'élevage; et
10. la mise en œuvre, par la Division de la recherche sur l'élevage, de projets de conservation pour les espèces et les races suivantes:
 - bovins Caprivi Sanga, Kavango Sanga, Ovambo Sanga, Nguni et Afrikaner;
 - moutons Damara et Karakul;
 - chèvres Caprivi, Kavango, Ovambo et Kunene; et
 - porcs indigènes (groupe d'amélioration génétique très petit).

Le succès du projet de conservation dépend du dévouement des membres du personnel, plutôt que de leur nombre. Cependant, le nombre des membres du personnel influence le nombre de projets qui peuvent être réalisés avec succès.

Fourni par Jacques Els, Coordonnateur national de la Namibie.

Cet engagement leur permet d'apprendre, d'acquérir de l'expérience et offre un soutien précieux au travail du Centre de coordination national, qui à son tour peut entreprendre un plus vaste éventail d'activités à des coûts inférieurs.

Chaque pays doit choisir l'emplacement le plus approprié pour son Centre de coordination national selon le cadre institutionnel existant pour la gestion du secteur de l'élevage, des ressources génétiques et de la biodiversité agricole, et doit prendre en considération les tâches, les responsabilités et les capacités des institutions potentielles d'accueil et les contributions qu'elles ont fournies dans le passé dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques. Lors de la mise en place d'un Centre de coordination national, les pays devront également s'assurer de l'utilisation efficace des ressources humaines disponibles, tout en garantissant la présence des compétences politiques et techniques requises pour coordonner la mise en place du programme national sur les ressources zoogénétiques.

S'il existe plusieurs institutions potentielles d'accueil pour le Centre de coordination national, il pourrait être utile de lancer un processus de sélection demandant à chaque



ENCADRÉ 11

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques au Sénégal

Le Centre de coordination national sénégalais pour les ressources zoogénétiques a débuté dans l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). Cette approche avait été choisie car les stations de recherche de l'institut ont toujours été engagées dans la reproduction et dans l'amélioration génétique des races locales. Les institutions de développement, comme la Direction de l'élevage du Ministère, avaient exercé une fonction limitée dans le soutien au développement des programmes d'amélioration génétique pour les races locales. Elles avaient surtout favorisé l'introduction de programmes sur les races exotiques et de croisement.

La mise en place du Centre de coordination national a lancé et stimulé le débat sur l'amélioration génétique et sur le développement du secteur de l'élevage. Ces débats ont eu lieu lors de plusieurs réunions avec des particuliers et avec les représentants des institutions engagées dans les productions animales. Les résultats des recherches qui ont été présentés à ces réunions ont permis d'évaluer les performances des races locales et des croisements, dans les troupeaux des stations de recherche ou des fermes privées dans des systèmes de production ordinaires. La compréhension et la prise de conscience de la fonction et de la contribution potentielle des races locales se sont ainsi améliorées, tout comme la nécessité de les intégrer aux politiques visant à augmenter la production animale. Il est à présent accepté de bon gré que les croisements sont à limiter aux zones où l'environnement de production a été intensifié, tandis que les races locales demeurent les animaux les plus appropriés pour la plupart des écosystèmes agrologiques.

Une autre contribution du Centre de coordination national a été sa participation active dans la conception et la formulation du projet régional «*In-situ conservation of endemic ruminant livestock in West Africa*» (Conservation *in situ* des ruminants endémiques en Afrique de l'Ouest). Ce projet, mis en œuvre dans quatre pays (Gambie, Guinée, Mali et Sénégal) est financé par le Fonds pour l'environnement mondial, par la Banque africaine de développement et par quelques contributions financières des pays participants. L'objectif principal du projet est la conservation et la mise en valeur des races trypanotolérantes, ainsi que la gestion durable de leurs environnements originaires de production.

Les difficultés auxquelles est confronté le Centre de coordination national sont principalement associées au fait qu'aucun financement spécifique n'est prévu dans le budget national. De plus, le Centre de coordination national n'est pas une structure formelle, comme un bureau ou une division de l'institut ou du Ministère, mais plutôt un forum de discussion. Les activités du Centre de coordination national sont par conséquent réalisées et soutenues financièrement par les programmes qui sont dirigés par ses membres permanents.

Fourni par Mamadou Diop, Coordonnateur national du Sénégal.



ENCADRÉ 12

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques en Ukraine

Le Centre de coordination national est hébergé par l'Institut de sélection et de génétique animales, qui coordonne la mise en œuvre du programme scientifique et technique «*Preservation of a gene pool of farm animals till 2010*» (Conservation d'un pool de gènes des animaux d'élevage jusqu'en 2010). Ce programme a été adopté par le présidium de l'Académie des sciences agraires de l'Ukraine. Tous les instituts de recherche de l'académie qui travaillent dans le domaine de la production animale participent dans une certaine mesure à la mise en œuvre du programme. L'institut dirige également l'embryothèque des ressources zoogénétiques qui est reconnue comme patrimoine national de l'Ukraine. Un laboratoire à part a été mis en place pour la maintenance de l'embryothèque.

Les activités suivantes ont été récemment complétées et sont considérées très importantes pour les progrès dans la gestion des ressources zoogénétiques en Ukraine:

- le Centre de coordination national est en train de conclure l'inventaire des ressources zoogénétiques du pays, qui couvre déjà 550 populations de 38 espèces d'animaux d'élevage;
- le Centre de coordination national a identifié les menaces fondamentales qui affectent les ressources génétiques plus vulnérables du pays;
- un volume sur les aspects méthodologiques de la conservation des ressources zoogénétiques a été publié en ukrainien;
- une stratégie nationale abordant deux problèmes très graves – organisation des services étatiques d'amélioration génétique et conservation de la diversité des animaux d'élevage – a été préparée; et
- le programme «*Preservation of a gene pool of the major farm animals species in Ukraine for the period till 2015*» (Conservation d'un pool de gènes des principales espèces d'animaux d'élevage en Ukraine jusqu'en 2015) a été élaboré, publié et diffusé. Les besoins en soutien financier et autres, nécessaires pour sa mise en œuvre, ont été identifiés.

Les prochaines étapes prévoient:

- l'amélioration et le renforcement des politiques nationales dans le domaine de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources zoogénétiques;
- la collecte de données et la préparation des matériels analytiques pour la mise à jour et l'amélioration de la base de données ukrainienne dans DAD-IS;
- la mise en place des centres pour la conservation *in situ* des ressources zoogénétiques; et
- la contribution aux activités et au travail sur les ressources zoogénétiques aux niveaux régional et international.

L'obstacle principal au travail du Centre de coordination national est l'insuffisance du financement étatique pour la mise en œuvre des programmes de gestion des ressources zoogénétiques.

Fourni par Igor Guziev, Coordonnateur national de l'Ukraine.



ENCADRÉ 13

Premières expériences du Centre de coordination national en Slovénie

Les activités pour la protection des ressources zoogénétiques en Slovénie n'étaient, dans le passé, ni prometteuses ni soutenues. La raison en était qu'aucune ONG ne travaillait dans les domaines pertinents, notamment l'élevage. Les intervenants qui tentaient de lancer des activités de conservation pour les races locales n'étaient en mesure de mettre en œuvre leurs propositions que par l'intermédiaire des institutions agricoles publiques.

Un groupe de scientifiques du Département de zootechnie, Faculté de biotechnologie, de l'université de Ljubljana, a pris l'initiative et a réalisé des recherches et des collaborations sur la conservation des races locales slovènes. Le groupe, au fil des temps, s'est associé au Centre de coordination national de la Slovénie. Nous avons organisé de nombreuses réunions et testé les produits des races indigènes qui attiraient l'intérêt de certains fonctionnaires. Je me souviens que les représentants d'un pays voisin nous ont rendu visite et ont exprimé leur intérêt pour nos races locales, nous proposant d'acheter notre troupeau pour le sélectionner et pour le maintenir. Lorsque j'ai suggéré aux fonctionnaires que nos races locales pourraient être conservées par nos voisins, la question est devenue politique. La prise de conscience et l'intérêt du Ministère se sont renforcés et se sont concentrés sur la responsabilité de la Slovénie de conserver ses propres races locales. Les fonctionnaires ont convenu que le Centre de coordination national réaliserait un projet d'examen et d'évaluation des races locales slovènes. Certains intervenants étaient surpris d'apprendre que ces races existaient encore car, quelque temps auparavant, une règle prévoyait la castration des mâles reproducteurs de certaines races locales.

Compte tenu du fait que le Centre de coordination national n'avait trouvé qu'un petit nombre d'animaux appartenant aux races locales, nous avons proposé que ces races soient protégées et que l'on assure le soutien de leur amélioration génétique. Le Centre de coordination national a suggéré de conserver les races dans leurs environnements traditionnels. L'intérêt dans la conservation des races locales slovènes a continué à augmenter au cours des ans. Le Centre de coordination national a lancé une campagne de sensibilisation du public par des publications et différents matériels publicitaires (posters, brochures, dépliants).

Le développement suivant a été la préparation de la Loi sur l'amélioration génétique animale. Au départ, le Ministère avait l'intention de réglementer uniquement l'utilisation et la mise en valeur des animaux d'élevage, comme dans certains pays voisins. Le Centre de coordination national a insisté pour que la loi aborde également la question de la protection des ressources zoogénétiques qui représentent les fondements de la production animale. De plus, nous étions convaincus que, comme il est prescrit par la CDB, chaque pays a l'obligation de protéger ses ressources génétiques et que, par conséquent, il fallait conserver les races locales slovènes d'animaux domestiques. Ensuite, lorsque la Loi sur l'amélioration génétique animale (avec les dispositions pour la conservation des ressources zoogénétiques) a été adoptée, les responsables en ont fait l'éloge au cours des négociations dans l'Union européenne. C'était la confirmation que nous avons agi dans la bonne direction en demandant l'inclusion de la conservation des ressources zoogénétiques parmi les obligations de l'État. La loi slovène avait abordé cette obligation cinq ans avant la Déclaration d'Interlaken.

Fourni par Drago Kompan, Coordonnateur national de la Slovénie.



ENCADRÉ 14

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques en Chine

La Commission nationale pour la gestion des ressources zoogénétiques a été établie en 1996. En qualité de Centre de coordination national, la Commission a la responsabilité globale de la gestion des ressources zoogénétiques sous la direction du Ministère de l'agriculture. Son travail comprend les activités suivantes:

- participation à la préparation des lois sur l'élevage et des réglementations concernant les ressources zoogénétiques, application de ces lois et réglementations, et préparation des directives et politiques nationales pertinentes pour leur protection et pour leur gestion;
- évaluation et certification des programmes pour la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques, et assistance au Ministère de l'agriculture dans la formulation des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation scientifique des ressources zoogénétiques;
- évaluation des projets de conservation des ressources zoogénétiques et conseils sur leur mise en œuvre;
- aide au Ministère de l'agriculture dans le contrôle et l'inspection du travail entrepris par les institutions dans la mise en œuvre des projets sur la protection des races;
- définition et évaluation des nouvelles races et identification des lignées commerciales, dans le but de protéger la qualité des reproducteurs;
- réalisation d'enquêtes à l'échelle nationale sur les ressources zoogénétiques et entretien de la base de données nationale;
- réalisation d'activités consultatives sur la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques au niveau national, par l'organisation de stages de formation technique et d'activités de sensibilisation sur les questions concernant la conservation; et
- participation active dans la coopération et dans les échanges internationaux, dans l'organisation des conventions internationales pertinentes et dans la préparation de stratégies régionales et mondiales en faveur des ressources zoogénétiques.

Le Coordonnateur national, M. Chen Weisheng, est le chef de la Commission/du Centre de coordination national. Le travail habituel se déroule au Service national de l'élevage. Le Comité consultatif national, attaché à la Commission/Centre de coordination national, a constitué six groupes de travail – bovins, moutons/chèvres, porcs, volailles, chevaux/chameaux et abeilles. Ils forment un réseau de plus de 40 consultants. La plupart d'entre eux sont des professeurs ou des chercheurs tandis que d'autres proviennent des organisations gouvernementales ou des services de vulgarisation.

Fourni par Hongjie Yang, Assistant du Coordonnateur national de la Chine.



ENCADRÉ 15

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques au Pérou – réalisations et difficultés

Le Département des ressources génétiques et des biotechnologies de l'*Instituto Nacional de Innovación Agraria* (INIA – Institut national pour l'innovation agricole) accueille le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques du Pérou. Le Centre est responsable de l'identification, de la caractérisation, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources zoogénétiques péruviennes. L'INIA est une institution gouvernementale décentralisée qui fait partie du Ministère de l'agriculture.

Les principales réalisations du Centre de coordination national sont les suivantes.

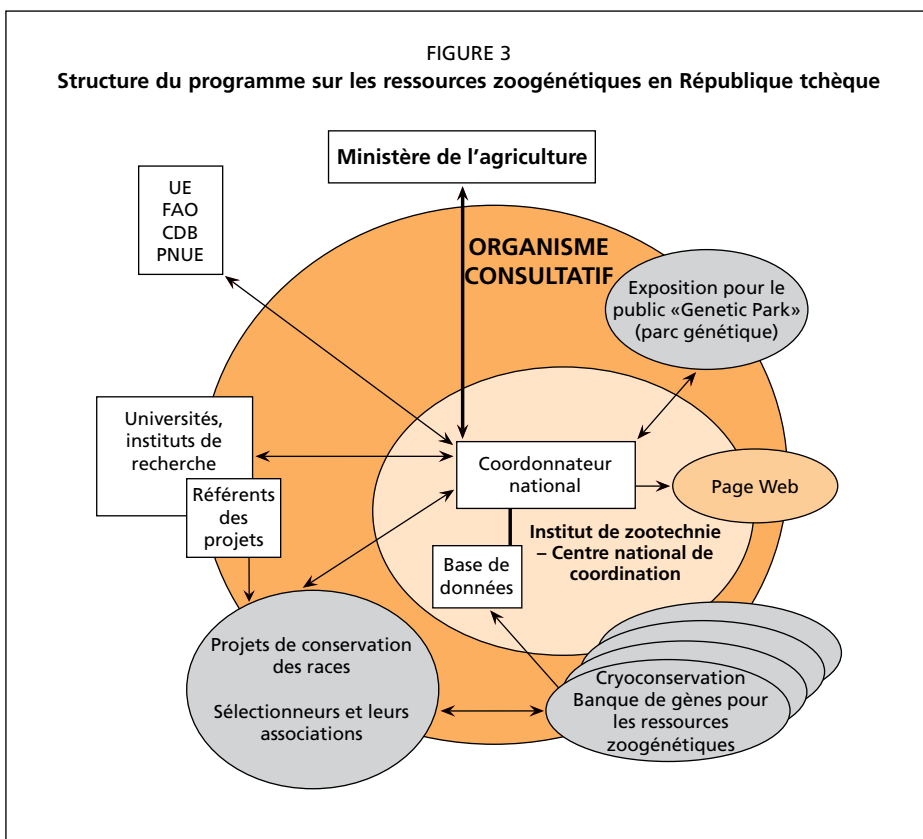
- Le développement de l'élevage des cobayes au Pérou. Le cobaye est une espèce locale des Andes. Elle représente une source importante de protéines pour la population; la consommation annuelle nationale est de 56 millions de carcasses, pour un total de 17 000 tonnes de viande. Le Centre de coordination national était responsable de l'élaboration des technologies d'élevage pour cette espèce et de l'augmentation de l'efficacité de sa production. Après 30 ans de travail, le poids à l'abattage à 3 mois était passé de 350 g à 1,2 kg et le taux de conversion de 6,5 kg d'aliments par kilogramme de gain de poids corporel à 3,5 kg par kilogramme.
- Le succès de la collaboration entre les agriculteurs, les scientifiques de l'INIA et les universités a favorisé la mise en valeur des races pures d'alpagas Suri et Huacaya de couleur blanche. Elles sont conservées dans une banque de gènes *in vivo* pour les alpagas de couleur. Un programme d'amélioration génétique a été récemment réalisé pour définir les valeurs génétiques des principaux caractères économiques des alpagas.
- Le travail de caractérisation aux niveaux phénotypique et moléculaire des bovins criollo et des alpagas et des lamas de couleur est en cours.

L'INIA a demandé au Ministère de l'agriculture, qui a ensuite demandé à la FAO (Pérou), de soutenir la mise en place du Comité national permanent pour les ressources zoogénétiques et l'élaboration d'un plan national pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources. On attend une réponse. Ce travail est très important pour nous car l'attribution d'un budget pour la mise en valeur efficace des ressources zoogénétiques du pays dépend de la présence d'un plan détaillé et d'un organisme en mesure de superviser sa mise en œuvre et de rechercher des fonds.

À présent (2009), le budget attribué à l'INIA pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques est inférieur à 60 000 dollars EU par an. Au Pérou, les races criollo de toutes les espèces (moutons, bovins, chèvres, porcs, poules et dindes) sont sérieusement en danger en raison du croisement avec les races exotiques et spécialisées. Par conséquent, l'élaboration d'un plan d'action national et l'attribution des fonds pour sa mise en œuvre sont cruciales pour éviter l'extinction de ces races. Malheureusement, pour arriver à établir le Comité national permanent et à obtenir le budget, nous devons recommencer à fournir les informations et à faire du lobbying au sein du Ministère de l'agriculture, car quatre ministres (et tous leurs directeurs) ont été remplacés en moins de trois ans! Et nous venons d'avoir un nouveau ministre cette semaine! D'autres difficultés, au-delà des changements politiques, sont la faiblesse du niveau d'instruction de la plupart des éleveurs de races criollo et des ressources économiques.

Fourni par H. William Vivanco, Coordonnateur national du Pérou.





institution candidate de préparer des propositions détaillées. L'objectif le plus important est d'assurer l'équilibre entre les capacités politiques et techniques du Centre de coordination national.

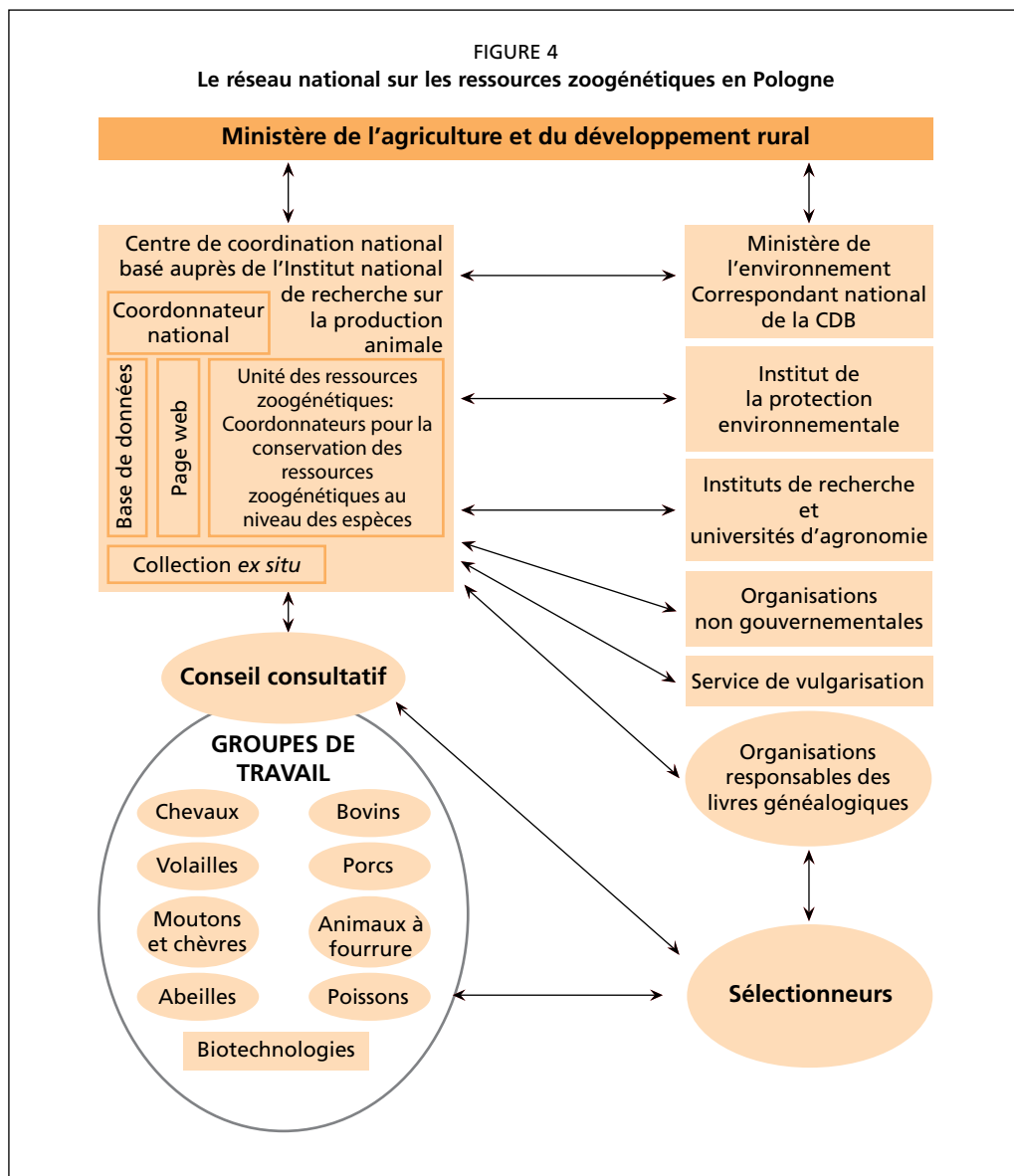
Il faudrait remarquer que si les responsabilités des Centres de coordination nationaux englobent généralement le pays entier, dans certaines situations une structure centrale peut ne pas être suffisante pour coordonner de façon efficace les programmes sur les ressources zoogénétiques. Les pays de grandes dimensions et les pays ayant des arrangements gouvernementaux complexes nécessitent probablement la mise en place de Centres de coordination sous-nationaux aux niveaux de l'État, des provinces ou au niveau local.

Dans les pays où les Centres de coordination nationaux ont été mis en place, mais ne sont pas pleinement opérationnels, un examen des arrangements institutionnels courants devrait être pris en considération pour profiter pleinement des opportunités émergeant de l'adoption du *Plan d'action mondial*.

Surtout pour les pays qui n'ont pas encore choisi l'institution hébergeant leur Centre de coordination national, il est important de considérer avec attention toutes les options disponibles, en tenant compte des spécificités nationales et des cadres institutionnels existants, et en exploitant les expériences des autres pays.

On trouvera des exemples de cadres institutionnels efficaces développés en Pologne et en République tchèque aux figures 3 et 4.





ACTIVITÉS DES CENTRES DE COORDINATION NATIONAUX

Les principaux domaines d'activité des Centres de coordination nationaux sont habituellement les suivants.

Élaboration de politiques:

- faciliter et participer à la mise en place d'un cadre juridique pour la gestion des ressources zoogénétiques et entreprendre des activités pour examiner, élaborer ou renforcer la législation nationale;
- préconiser et soutenir la mise en place d'une obligation juridique pour l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques;



- coordonner l'élaboration d'une Stratégie et plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- participer à l'élaboration de stratégies et de politiques nationales sur l'élevage; et
- participer à l'élaboration d'une stratégie et plan d'action nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (conformément à l'article 6 de la CDB) et une stratégie nationale sur la diversité biologique agricole (le cas échéant).

Gestion des ressources zoogénétiques:

- coordonner la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- coordonner les inventaires des ressources zoogénétiques et surveiller les tendances de leurs populations;
- entamer et faciliter la caractérisation des ressources zoogénétiques;
- mettre en place et gérer la base de données nationale sur les ressources zoogénétiques;
- diriger l'introduction d'animaux provenant de races qui ne sont pas habituellement utilisées dans le pays;
- soutenir l'utilisation durable des races commerciales;
- mettre en place un mécanisme d'alerte et d'intervention rapides dans le pays;
- coordonner la mise en œuvre des programmes de conservation *in situ* et l'amélioration, le suivi et l'évaluation de ces programmes;
- coordonner ou lancer des programmes de conservation *ex situ*, notamment la mise en place et la gestion d'une banque de gènes nationale pour les ressources zoogénétiques;
- coordonner l'identification des thématiques de la recherche qui favoriseront la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- faciliter et soutenir les activités entreprises par d'autres organismes en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques; et
- coordonner la mobilisation de ressources financières et autres en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

Communication:

- développer et maintenir des liens étroits avec le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement et d'autres organismes gouvernementaux pertinents, comme le Correspondant national de la CDB¹³;
- développer et maintenir des liens étroits avec les organisations de sélectionneurs et d'autres parties prenantes engagées dans la production animale;
- développer et soutenir les activités du réseau national sur les ressources zoogénétiques;

¹³ <http://www.cbd.int/information/nfp.shtml>



- participer au réseau mondial sur les ressources zoogénétiques, en collaboration avec le Centre de coordination mondial et (s'il existe) le Centre de coordination régional; et
- participer au DAD-Net – en fournissant du matériel et en partageant les informations avec le réseau national sur les ressources zoogénétiques.

Coopération:

- collaborer avec les sélectionneurs qui participent aux programmes de conservation et avec leurs organisations, et leur assurer le soutien et les services nécessaires;
- coopérer avec toutes les parties prenantes engagées dans le domaine des ressources zoogénétiques;
- soutenir les ONG qui travaillent dans le domaine de l'utilisation et de la conservation des ressources zoogénétiques, et leur assurer le soutien et les services nécessaires;
- participer aux différentes activités entreprises et coordonnées par le Centre de coordination mondial (par exemple, participer aux enquêtes et aux évaluations mondiales);
- participer aux différentes activités entreprises et coordonnées par le Centre de coordination régional (s'il existe); et
- développer la coopération bilatérale avec les Coordonneurs nationaux d'autres pays.

Éducation et sensibilisation du public:

- publier, diffuser et promouvoir la Stratégie et le plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- participer aux conférences et aux réunions visant à sensibiliser le public sur les questions associées aux ressources zoogénétiques;
- rédiger et publier les listes rouges nationales des races locales en danger, dans le cadre des systèmes d'alerte et d'intervention rapides du pays (FAO, 2009c);
- administrer le site Web national sur les ressources zoogénétiques;
- diffuser les informations sur les exemples de réussite en matière de conservation des ressources zoogénétiques par l'intermédiaire du site Web;
- préparer des publications (livres, dépliants, brochures, fiches, posters, etc.) qui présentent les races d'animaux d'élevage et expliquent le besoin d'utiliser de façon durable et de conserver les ressources zoogénétiques;
- publier des articles sur les ressources zoogénétiques dans les journaux et dans les revues;
- développer des relations étroites avec les médias – participation à spectacles, programmes, interviews, etc.;
- préparer des vidéos/films sur les ressources zoogénétiques; et
- organiser des expositions sur les races locales.

Établissement de rapports au niveau mondial:

- mettre à jour la base de données nationale dans DAD-IS (ou la base de données régionale, le cas échéant) de façon régulière (FAO, 2009d,e); et
- entamer et coordonner l'établissement des rapports d'avancement des pays sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* (FAO, 2009d).

Responsabilités spécifiques liées aux processus intergouvernementaux:

- participer au travail du Groupe de travail technique intergouvernemental par les activités suivantes:



ENCADRÉ 16

Gestion des ressources zoogénétiques au Chili

Un des objectifs politiques principaux du Gouvernement du Chili est la consolidation, mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture, de la position du pays en tant qu'acteur clé au niveau mondial dans les domaines de l'alimentation et des forêts. Dans ce cadre, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques représentent des stratégies fondamentales pour que les produits animaux du Chili puissent atteindre les marchés de l'exportation de façon compétitive – toujours en maintenant la qualité au premier plan. Le gouvernement, dans la mise en œuvre de ces stratégies, collabore avec le secteur privé, les universités et les ONG dans les trois domaines suivants:

1. agriculture familiale rurale;
2. innovation des technologies dans la production animale et dans l'amélioration génétique; et
3. conservation des ressources génétiques stratégiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le pays a élaboré des politiques et des outils de planification pour soutenir les initiatives entreprises dans ces domaines et a mis à disposition des fonds publics à des conditions compétitives. Ci-après les initiatives:

- la Politique nationale pour l'amélioration génétique des bovins et des moutons, qui vise à accroître la compétitivité de la production dans les secteurs primaire et industriel de la viande de boeuf et de l'agneau. Cette politique implique la mise en place d'un cadre institutionnel visant à coordonner et à gérer le Plan d'action national pour l'amélioration génétique des animaux d'élevage, notamment la mise en œuvre des mécanismes d'amélioration génétique ordinaire ou assistée par marqueurs moléculaires pour les différents produits et systèmes de production. Elle prévoit également la mise en œuvre d'une stratégie nationale de renforcement des capacités pour promouvoir le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en matière de sélection et de génétique;
- le Consortium des bovins et les Groupes agro-industriels, qui identifient et soutiennent les intervenants des filières de la production laitière, de la viande de bœuf et de l'agneau, et qui favorisent les alliances stratégiques aux niveaux national et régional entre les associations de producteurs de bovins, les entreprises de transformation, les fournisseurs de services techniques et les marchés. L'objectif est l'accroissement de la productivité et la génération de produits d'origine animale à valeur ajoutée plus élevée grâce à l'amélioration tant des pratiques de gestion, de production et de fabrication que d'accès à des marchés nouveaux et concurrentiels;
- le développement de programmes participatifs visant à améliorer l'utilisation des races locales dans les communautés pauvres pour contribuer à la sécurité alimentaire et aux stratégies de lutte contre la pauvreté; et
- les initiatives qui favorisent le commerce des produits locaux et sous-utilisés provenant des systèmes de production ruraux et indigènes du sud du Chili.

(suite)



Le gouvernement se concentre à présent, en collaboration avec la FAO, sur l'élaboration d'un Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques qui serve de base pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national.

Une base de données d'informations sur les parties prenantes du pays est disponible auprès du Coordonnateur national qui fournit également les renseignements sur les questions concernant les ressources zoogénétiques aux niveaux national et mondial lors des différentes réunions nationales. La participation du Chili au Groupe de travail technique intergouvernemental et à la CRGAA a contribué à l'élaboration de projets et de stratégies sur les ressources zoogénétiques aux niveaux national et régional.

Fourni par Teresa Agüero Teare, Coordonnatrice nationale du Chili.

- devenir membre des délégations nationales dans les sessions de Groupe de travail technique intergouvernemental;
- étudier la documentation et consulter le gouvernement pour élaborer des positions de négociation nationales;
- communiquer avec les autres Coordonnateurs nationaux, surtout les membres du Groupe de travail technique intergouvernemental, pour élaborer des positions régionales, le cas échéant; et
- rédiger un rapport de chaque réunion, établir un rapport de fin de mission pour les responsables du gouvernement et mettre en œuvre les activités recommandées par le Groupe de travail technique intergouvernemental.
- participer aux initiatives de la CRGAA par les activités suivantes:
 - devenir membre des délégations nationales dans les sessions de la CRGAA;
 - étudier la documentation et consulter le gouvernement pour élaborer des positions de négociation nationales;
 - communiquer avec les autres Coordonnateurs nationaux pour élaborer des positions régionales, le cas échéant; et
 - rédiger un rapport de chaque réunion, établir un rapport de fin de mission pour les responsables du gouvernement et mettre en œuvre les activités recommandées par la CRGAA.
- participer au travail de la CDB, des CdP, du SBSTTA et des autres organismes qui opèrent au titre de la CDB, selon les besoins:
 - suivre les développements dans le cadre de la CDB qui sont pertinents et qui pourraient affecter la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques, ou l'accès à ces ressources et le partage des avantages découlant de leur utilisation;
 - communiquer régulièrement avec le Correspondant national de la CDB;
 - étudier la documentation pertinente et contribuer à l'élaboration des positions de négociation nationales;
 - communiquer avec les autres Coordonnateurs nationaux pour élaborer des positions régionales, le cas échéant;
 - devenir membre des délégations nationales, si nécessaire; et



ENCADRÉ 17

Système national d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques en Allemagne

Les éléments clés du système d'alerte et de réponse rapides en Allemagne sont les suivants.

Un cadre politique et législatif national qui comprend les éléments ci-après:

- une loi sur l'amélioration génétique animale;
- un programme national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques; et
- des programmes agro-environnementaux du *Laender* cofinancés par l'Union européenne.

Des arrangements institutionnels qui comprennent les éléments suivants:

- des fonctions bien définies pour les institutions aux niveaux politique et opérationnel et en matière de recherche et de développement;
- un groupe consultatif – le Comité national sur les ressources zoogénétiques;
- un Coordonnateur national;
- un Centre de coordination national pour l'inventaire national (base de données) des ressources zoogénétiques;
- les organisations de sélectionneurs.

Un système de surveillance pour les races en danger qui a été mis en œuvre pour les espèces principales en tant que base pour une classification améliorée de l'état de danger et pour perfectionner les mécanismes d'intervention.

Un système de classification de l'état de danger fondé sur les catégories suivantes:

- | | |
|---|--------------------|
| • population à conserver du point de vue phénotypique | $N_e < 50$ |
| • population à conserver | $50 < N_e < 200$ |
| • population à surveiller | $200 < N_e < 1000$ |
| • population non en danger | $N_e > 1000$ |

La classification se base à présent sur N_e (taille effective de la population*) et sur d'autres apports des experts du Comité national; à l'avenir, elle se basera sur les paramètres de la population puisés des données de l'arbre généalogique des animaux, pris individuellement.

Un système de définition des priorités pour la conservation des races qui s'appuie sur les approches suivantes:

- populations à conserver du point de vue phénotypique – mesures de cryoconservation et de conservation *in situ*;
- populations à conserver – mesures pour stabiliser la taille effective de la population;
- populations à surveiller – surveillance et (si le nombre de mâles adultes descend au-dessous de 100) cryoconservation du sperme;
- populations non en danger – estimation régulière pour évaluer les tendances de la population.

La gestion des données et des informations qui comprend les éléments suivants:

- les entreprises de sélectionneurs conservent les livres généalogiques;

(suite)



- l'inventaire national – le département de la *Central Documentation on Animal Genetic Resources* (Documentation centrale pour les ressources zoogénétiques) (TGRDEU: disponible à l'adresse Internet: <http://tgrdeu.genres.de/default/index/index/?lang=en>) fournit les données pour:
 - la liste rouge des races indigènes d'animaux d'élevage qui sont en danger en Allemagne;
 - les programmes de soutien aux niveaux de l'Union européenne, du pays et du *Laender*;
 - EFABIS et DAD-IS; et
 - d'autres demandes.

Les équipes de récupération des races et les plans de récupération, notamment le Plan préventif d'action pour le contrôle des maladies des ressources zoogénétiques et les études de cas des plans de récupération.

La collaboration régionale et mondiale.

L'établissement de rapports et la communication aux niveaux national, régional et mondial, surtout par le biais de la TGRDEU.

Fourni par Frank Begemann, Information and Coordination Centre for Biological Diversity (Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique), Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung (Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation), Bonn, Allemagne.

$$* N_e = \frac{4 \times m \times f}{m + f}$$

(*m*= nombre de mâles inscrits au livre généalogique, *f*= nombre de femelles inscrites au livre généalogique)

- rédiger un rapport de chaque réunion et établir un rapport de fin de mission pour les responsables du gouvernement (départements pertinents du ministère de l'agriculture).

Le fonctionnement des Centres de coordination nationaux, compte tenu de la portée de leurs responsabilités et activités, pourra être exhaustif et efficace uniquement si la dotation en personnel de soutien est convenable. Ceci est particulièrement important en raison des opportunités de développement des ressources zoogénétiques qui se présentent après l'adoption du *Plan d'action mondial* et l'élaboration ou la mise à jour des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques. Les effectifs nécessaires au Centre de coordination national dépendront de la taille du pays, et de sa gouvernance et structure administrative, ainsi que de l'étendue des activités à entreprendre dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national.

Le ministère de l'agriculture devrait, le cas échéant, assurer les ressources financières (budget ordinaire minimum sur base annuelle) au Coordonnateur national et à son personnel. Compte tenu des nombreuses responsabilités du Centre de coordination national et de l'utilité de la fonction du Coordonnateur national, il est probable que ce poste implique des effectifs à temps plein, une ancienneté adéquate et un mandat officiel. D'autres employés peuvent travailler à temps partiel pour le Centre de coordination national. Idéalement, le Centre de coordination national devrait dépendre directement du ministère de l'agriculture.



Il est essentiel que le Centre de coordination national établisse, selon la situation nationale et le cadre institutionnel du secteur de l'élevage, une communication efficace et fiable avec les agences gouvernementales pertinentes, avec les éleveurs et d'autres parties prenantes du secteur de l'élevage, notamment les intervenants du commerce, les groupes d'intérêt (y compris les groupes agricoles et environnementaux) et les organisations de la société civile. Le Centre de coordination national devrait maintenir des relations de travail actives avec les organismes et les organisations engagés dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques et des programmes de mise en valeur des animaux d'élevage. De liens solides avec ces groupes sont essentiels si l'on veut intégrer de manière efficace la gestion des ressources zoogénétiques aux politiques agricoles et environnementales nationales. Si les sociétés d'éleveurs ou les groupes de sélectionneurs ou d'agriculteurs existent, ou s'ils peuvent être mis en place, leur contribution sera inestimable pour soutenir le travail du Centre de coordination national.

Compte tenu de l'importance et de la pertinence de nombreux programmes de travail de la CDB, une collaboration étroite avec le ministère responsable de la mise en œuvre de la Convention est nécessaire. Dans la plupart des pays, le Correspondant national de la CDB est accueilli au ministère de l'environnement. Le maintien de bonnes relations de travail avec d'autres organismes engagés dans la mise en œuvre de la CDB est également hautement recommandé afin de minimiser la duplication des initiatives du gouvernement et pour combler les lacunes en matière de politiques et dans la gestion de la biodiversité du pays, y compris ses ressources zoogénétiques.

Pour que la communication soit efficace, il faut viser des publics spécifiques et transmettre les informations en choisissant les moyens de communication les plus appropriés à chaque public. Le Centre de coordination national devrait être très minutieux dans le choix des publics visés et dans l'identification des moyens de communication disponibles les plus efficaces possibles, comme Internet, documents imprimés, film, radio, télévision, etc.

Une bonne communication peut se révéler rentable et rapide si les pays profitent des réseaux de communication existants. Il est important de s'assurer que toutes les personnes engagées dans le travail du Centre de coordination national, surtout celles qui avaient déjà participé à la préparation des rapports nationaux ou qui élaborent et mettent en œuvre à présent la Stratégie et le plan d'action nationaux, divulguent leur travail à leurs organisations et à leurs collègues.

Au plan international, il faudrait établir une communication efficace avec le Centre de coordination mondial, avec les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, avec les Centres de coordination régionaux (s'ils existent) et avec les Centres de coordination nationaux des autres pays, surtout avec ceux qui manifestent des intérêts semblables.

La disponibilité, par l'intermédiaire du site Web de DAD-IS, d'une base de données qui contient les coordonnées de tous les Coordonnateurs nationaux et des institutions qui les accueillent facilite leur mise en réseau. DAD-Net permet de transmettre les messages au réseau mondial des ressources zoogénétiques. La promotion de DAD-Net par les Coordonnateurs nationaux parmi les parties prenantes engagées dans le secteur des ressources zoogénétiques améliorera son utilisation.



ENCADRÉ 18

Installation itinérante pour la collecte de sperme en République tchèque

Conformément aux dispositions spécifiques sur les ressources zoogénétiques de la loi sur l'amélioration génétique animale, le Ministère de l'agriculture a désigné, en l'an 2000, l'Institut de zootechnie en qualité de Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques, pour coordonner les activités approuvées dans le cadre du programme national sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

L'activité plus remarquable entreprise par le Centre de coordination national a été la mise en œuvre d'un programme de conservation *ex situ* pour les races et les espèces locales en danger. Au cours des dernières années, pour plusieurs raisons, aucun intérêt n'était manifesté dans la production commerciale de sperme des races locales de porcs, de moutons et de chèvres pour l'insémination artificielle ou pour les collections des banques de gènes. Les fonds des associations de sélectionneurs n'étaient pas suffisants pour qu'elles réalisent ces services, tandis que les entreprises d'amélioration génétique n'étaient pas intéressées à investir dans un créneau commercial spécialisé pour les races locales. Le résultat a été la fermeture des centres d'insémination artificielle pour les petits animaux d'élevage. Il est également important de souligner que les races locales en danger sont principalement élevées dans les petites exploitations privées ou dans les fermes d'amateurs qui se trouvent souvent dans des zones montagneuses ou reculées.

Pour surmonter ces difficultés, le Centre de coordination national a mis en place un laboratoire itinérant pour la collecte et la transformation, directement à la ferme, du sperme frais de béliers, de boucs et de verrats. Le laboratoire – doté de tout l'équipement nécessaire et géré par un personnel qualifié – est installé dans une camionnette. Il est possible de conduire un examen complet du sperme collecté ainsi que de congeler sur place des doses standard de sperme. Le sperme est ensuite transporté à la banque de gènes centrale. Au cours des trois dernières années, le Centre de coordination national a utilisé le laboratoire itinérant pour collecter le sperme de toutes les lignées existantes des races locales du porc Prestice, des moutons Valachian et Sumavska et des chèvres à poils courts et à robe blanche et marron.

Une autre caractéristique du programme est la mise en place d'une collection *ex situ in vivo* de races locales dans ce qu'on appelle le «Genetic Park», près de Prague. Ce parc soutient l'éducation et la sensibilisation sur l'importance des races locales et sur leur fonction en tant que patrimoine national vivant.

Fourni par Vera Matlova, Coordinatrice nationale de la République tchèque.



COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL

Dans de nombreux pays, le Centre de coordination national profite des contributions et des conseils des particuliers engagés dans la gestion des ressources zoogénétiques, surtout des apports assurés par les sélectionneurs et par les éleveurs. La mise en place d'un Centre de coordination national a été souvent suivie par la création d'un réseau national sur les ressources zoogénétiques dirigé par un Comité consultatif national à parties prenantes multiples.

Le processus d'établissement de rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a amélioré et renforcé le développement institutionnel au niveau des pays par la mise en place de Comités consultatifs nationaux pour les ressources zoogénétiques dans 145 pays. Ces Comités ont été essentiels dans la supervision de la préparation des rapports nationaux, et leur mise en place était recommandée dans les *Directives pour la préparation des rapports nationaux* (FAO, 2001). Chaque Comité consultatif national a désigné un président et un secrétaire technique. Les Comités étaient souvent constitués de membres ayant des compétences tant scientifiques que politiques. Dans les pays où le Centre de coordination national n'avait pas été créé avant la préparation du rapport national, les Comités consultatifs nationaux ont facilité la mise en place permanente des Centres de coordination nationaux et la désignation des Coordonnateurs nationaux (FAO, 2004b). Dans de nombreux pays, le rôle important des Coordonnateurs nationaux a été souligné pendant le processus d'établissement de rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Les pays étaient encouragés à engager, au sein des Comités consultatifs nationaux, un vaste éventail de parties prenantes – des secteurs gouvernemental, non gouvernemental (par exemple, les associations de sélectionneurs) et commercial. Les institutions des Systèmes nationaux de recherche agricole ont joué un rôle de premier plan dans ce processus et étaient activement engagées dans presque tous les Comités consultatifs nationaux.

Les Comités consultatifs nationaux ont également assuré d'importants moyens de soutien aux activités de gestion globale des ressources zoogénétiques et de promotion de l'engagement des parties prenantes. En tenant compte de cette expérience, la CRGAA, lors de sa dixième session ordinaire, a recommandé de maintenir et de renforcer, après la conclusion des rapports nationaux, les Comités consultatifs pour fournir un service de conseils continus aux Centres de coordination nationaux (FAO, 2004c).

Le Comité consultatif national d'un pays sera plus efficace s'il comprend dans sa composition les représentants des gouvernements national et sous-national et une vaste gamme d'organisations pertinentes du secteur de l'élevage. Les candidats clés pour la participation au Comité consultatif national sont les représentants des organismes et des groupes ci-après:

- ministère de l'agriculture;
- collectivités locales;
- organisations gouvernementales;
- instituts scientifiques et de recherche;
- associations de sélectionneurs, d'agriculteurs, d'éleveurs et de peuples pasteurs;
- associations de races;



- services de vulgarisation;
- organisations d'insémination;
- organisations d'intérêt, c'est-à-dire les organisations professionnelles ainsi que les organisations de la société civile comme les offices de commercialisation et les associations des consommateurs;
- entreprises commerciales et privées; et
- organisations pour le développement et pour la coopération technique.

Le Comité consultatif national devrait exercer une fonction importante dans le travail du Centre de coordination national. Les membres du Comité consultatif national peuvent contribuer à assurer l'efficacité de la communication entre pairs et au sein des organisations qu'ils représentent. La contribution potentielle qu'ils peuvent apporter à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques est énorme, surtout si le Coordonnateur national facilite et harmonise leur travail.

Pour choisir les membres du Comité consultatif national, il faudrait tenir compte de:

- leur formation professionnelle;
- leur intérêt personnel pour ce travail;
- leur engagement et leur contribution dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques; et
- les institutions qu'ils représentent.

La composition du Comité consultatif national doit être équilibrée, représentant idéalement toutes les parties prenantes pertinentes ainsi que les pôles de compétences techniques principaux, y compris les domaines interdisciplinaires comme les biotechnologies et la communication. Le ministère de l'agriculture voudra peut-être s'assurer que les membres du Comité consultatif national seront officiellement désignés par leurs organisations.

L'expérience indique que le travail du Comité consultatif national est habituellement réalisé sur base bénévole et que, dans de nombreux cas, il prend beaucoup de temps et d'engagement. Par conséquent, il faudrait essayer de reconnaître les contributions des membres.

Sur la base de l'expérience acquise des arrangements existants, les fonctions principales des Comités consultatifs nationaux sont les suivantes (FAO, 2009f):

- assurer l'orientation sur le processus de préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux et identifier leurs objectifs principaux;
- élaborer une vision pour lancer le processus préparatoire de la Stratégie et du plan d'action nationaux et favoriser la sensibilisation et le soutien parmi les parties prenantes principales engagées dans le domaine des ressources zoogénétiques;
- superviser et évaluer les progrès accomplis dans la préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- assurer la liaison avec les organisations représentées au Comité consultatif national et créer un réseau pour garantir l'efficacité de la communication entre les différents groupes d'intérêt;
- participer aux conférences, aux réunions et aux ateliers pertinents pour soutenir la préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux;

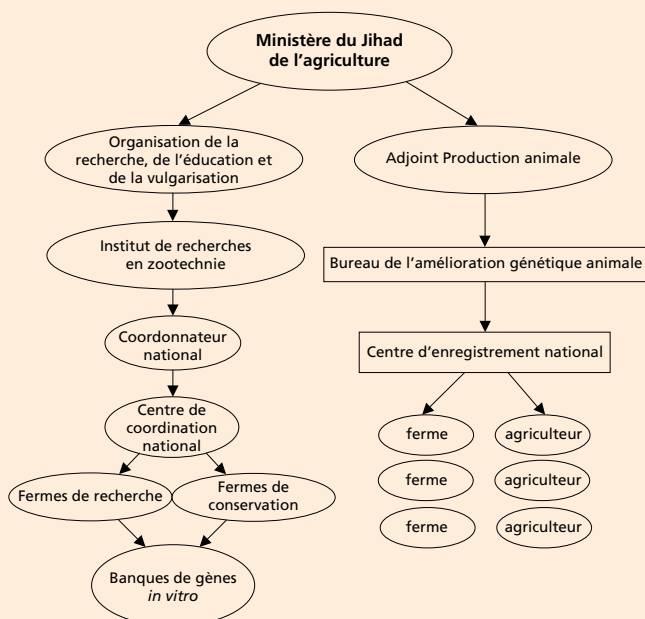


ENCADRÉ 19

Le Programme sur les ressources zoogénétiques en République islamique d'Iran – structure organisationnelle

Le Ministère du Jihad de l'agriculture est responsable de l'enregistrement, de l'utilisation, de la conservation et de la préservation des ressources zoogénétiques dans la République islamique d'Iran. Dans le cadre du Ministère, deux adjoints organisent le travail sur les ressources zoogénétiques: l'adjoint chargé de la *Research, Education and Extension Organization* (AREEO – Organisation de la recherche, de l'éducation et de la vulgarisation) et l'adjoint de la production animale. L'AREEO désigne le Coordonnateur national. L'*Animal Science Research Institute* (ASRI – Institut de recherches en zootechnie), dans le cadre de l'AREEO, prend toutes les décisions concernant les questions de recherche sur les ressources zoogénétiques.

Les deux adjoints sont responsables de nombreuses installations de conservation *in situ* et *ex situ*, *in vivo* et *in vitro* pour les différentes espèces et races d'animaux d'élevage. Ils organisent et financent également plusieurs projets sur l'utilisation des races indigènes. Le Comité consultatif national a été mis en place pour la préparation du rapport national (participation au processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*) et pour diriger le développement à long terme du programme sur les ressources zoogénétiques. Les principales responsabilités exécutives sont réalisées par l'ASRI et par l'adjoint de la production animale. Le diagramme ci-après explicite le cadre organisationnel schématique de la gestion des ressources zoogénétiques.



Fourni par Mohammad Ali Kamali, Coordonnateur national de la République islamique d'Iran, Directeur du Animal Sciences Research Institute (Institut de recherches en zootechnie), Ministère du Jihad de l'agriculture.



ENCADRÉ 20

Ressources zoogénétiques – réalités dans l’environnement et dans l’agriculture

La Thaïlande est un pays agricole, par conséquent les ressources zoogénétiques ont représenté les fondements des moyens d’existence du pays. Le secteur de l’élevage s’est transformé pour passer d’un élevage de subsistance à une production orientée à l’exportation, tout comme dans le secteur agricole après la révolution verte. Les ressources zoogénétiques sont considérées un des éléments de base du système de la production vivrière.

La Thaïlande a été un des signataires de la CDB en 1992 et l’a ratifiée en 2004. Le lien entre l’accord environnemental et l’agriculture – dans le domaine thématique de la biodiversité agricole – a été établi par la Stratégie et le plan d’action nationaux sur la biodiversité. Le Département de la mise en valeur des animaux d’élevage, ainsi que le Comité consultatif national et d’autres organismes, ont participé à leur préparation et mise en œuvre.

Mais quelle est la réalité? La conservation et l’utilisation durable des éléments de la biodiversité sont souhaitables tant dans le milieu de l’environnement que dans celui de l’agriculture. Ils partagent un but commun: le développement durable. Malgré cet objectif commun, les politiques en matière de gestion de l’agriculture et celles de la biodiversité n’ont pas convergé. Les ressources biologiques et génétiques ont été considérées comme des intrants pour le système de la production vivrière et pour le développement économique. Les produits de l’agroindustrie ayant augmenté, l’agriculture est à présent davantage considérée comme un secteur qui touche au commerce que comme un patrimoine transmis à travers les générations. Les inquiétudes concernant l’environnement et les ressources naturelles se concentrent uniquement sur les ressources qui se trouvent dans les aires protégées, pour lesquelles il existe déjà des lois et des réglementations. Il est nécessaire de choisir une définition partagée et convenue pour le terme «conservation et utilisation durable» pour pouvoir mieux interpréter et incorporer ces concepts dans les politiques des secteurs respectifs.

Les politiques et les budgets annuels du développement agricole mettent l’accent sur la salubrité alimentaire et sur la santé animale. L’autonomisation du secteur privé dans la production vivrière pour les marchés nationaux et de l’exportation a été appréciée. Les réglementations en matière de salubrité alimentaire peuvent entraîner le monopole des marchés alimentaires et un avenir où il existera uniquement la «main-d’œuvre agricole» et aucun «agriculteur».

Les ressources zoogénétiques sont «invisibles» tant dans le commerce agricole que dans les politiques de conservation. Les raisons principales de cette situation sont le manque de capacités et de ressources humaines et l’absence de communication et de prise de conscience.

L’alternative pourrait être représentée par une approche fondée sur les concepts suivants: les systèmes d’amélioration génétique et de production animales sont le point de départ essentiel du secteur de l’élevage et la conservation de la biodiversité est un domaine politique transversal important pour le développement de l’élevage. Le secteur de l’élevage doit se développer de façon à pouvoir gérer les prochaines problématiques mondiales et les prochains accords internationaux, notamment ceux qui concernent les domaines d’accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation, des droits de propriété intellectuelle et du changement climatique. Le *Plan d’action mondial* adopté par les pays membres de la FAO en 2007, assure non seulement le lien entre la biodiversité agricole et la sécurité alimentaire, mais également le soutien politique nécessaire pour le travail continu en matière de ressources zoogénétiques dans les pays.

Fourni par Vanida Khumnirdetch, Coordonnatrice nationale de la Thaïlande; Présidente, cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques.



ENCADRÉ 21

Le Centre de coordination national en Ouzbékistan

Depuis 2007, la République d'Ouzbékistan réalise des activités associées à la gestion des ressources zoogénétiques. Les efforts des spécialistes et le soutien du Ministère de l'agriculture et des ressources hydriques ont permis d'effectuer plusieurs missions visant à inventorier, définir et perfectionner la distribution géographique des bovins Bushuevskiy. La taille des populations des chevaux Karabairskiy et des moutons Karacul a été également définie.

Des activités ont été également entreprises dans le cadre juridique pour le secteur de l'élevage. De nouvelles lois ont été adoptées et la base des ressources pour le développement de l'industrie de l'élevage a été établie. Plusieurs organisations de sélectionneurs ont été créées pour les différentes races et espèces d'animaux. Pour améliorer la qualité des races et pour augmenter le potentiel génétique de la population des bovins, environ 15 000 têtes de bétail ont été importées. Au total, 332 exploitations pour l'amélioration génétique des bovins, 110 fermes pour l'amélioration des moutons Karacul sur la base de l'arbre généalogique, un réseau d'exploitations pour l'amélioration génétique des chevaux et quelques centres d'amélioration génétique pour d'autres espèces ont été mis en place dans la République. Quelques centres de recherche sur la pisciculture et l'aviculture ont été également établis.

La station d'insémination artificielle du pays «Uznaschillik» a importé le système de pointe Minitüb (Minitube) de l'Allemagne pour traiter et conserver le sperme de taureau. La station d'insémination artificielle détient 45 taureaux de haute valeur génétique qui représentent plusieurs races. À présent, la banque de sperme possède 3,5 millions de doses de sperme provenant de différentes races de bovins. Pour chaque race, un pool de gènes a été créé, avec le stockage de 1 000 doses pour chaque taureau utilisé pour l'insémination artificielle. Il est nécessaire d'élaborer un système pour collecter, traiter et stocker le matériel génétique de toutes les races et espèces d'animaux d'élevage de la République.

Un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les sélectionneurs est le développement, parfois non planifié, de races modernes dans les zones traditionnelles des races locales. En outre, la diffusion des croisements avec les races modernes ou exotiques favorise la dégradation de la diversité des races.

Les dernières années ont été consacrées à la description, au catalogage et à la préparation des inventaires de certaines races. Malheureusement, il n'a pas été possible de réaliser ces activités pour toutes les espèces d'animaux d'élevage de la République.

Il est nécessaire d'établir un centre pour le traitement électronique des informations et des bases de données pour toutes les espèces d'animaux d'élevage et d'élaborer une stratégie détaillée pour la gestion des ressources zoogénétiques. Un institut de recherche qui travaille sur les moutons Karacul et sur l'écologie des déserts et l'Institut de recherches sur l'élevage sont responsables de ces activités. Ces organisations sont chargées d'élaborer une stratégie sur l'élevage comprenant la conservation des ressources zoogénétiques ainsi que leur utilisation durable.

(suite)



Les priorités du secteur des ressources zoogénétiques sont:

- la réalisation d'un inventaire détaillé et la certification de toutes les espèces d'animaux d'élevage;
- l'adoption de lois sur l'inventaire, sur la certification et sur le catalogage des animaux d'élevage et des ressources zoogénétiques;
- la mise en place d'un centre d'information pour collecter et traiter les informations;
- l'adoption de méthodes communes standardisées pour l'évaluation des valeurs génétiques; et
- la mise en place de banques de gènes pour toutes les espèces d'animaux d'élevage.

Fourni par Yusup Ibragimov, Spécialiste de la formation, Programme des Nations Unies pour le développement en Ouzbékistan.

- participer à l'identification et à la validation des priorités et des actions stratégiques qui représenteront les éléments principaux de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- mobiliser le soutien et les ressources financières nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux (par exemple, par la création de partenariats et par l'amélioration des rapports avec les donateurs);
- établir les critères d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- rechercher l'approbation officielle de la Stratégie et du plan d'action nationaux de la part du ministère de l'agriculture;
- surveiller et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- mettre à jour et réviser les éléments de la Stratégie et du plan d'action nationaux, lorsque et si cela semble nécessaire; et
- évaluer le travail du Centre de coordination national.

L'expérience suggère qu'il est important que le Comité consultatif national désigne, en qualité de président, un personnage éminent du secteur des ressources zoogénétiques. La taille du Comité consultatif national dépendra de la situation particulière du pays. De nombreux Comités sont composés de 15 à 20 membres. Le Coordonnateur national devrait être un membre du Comité consultatif national.

Le ministère pertinent devrait définir les fonctions spécifiques du travail du Coordonnateur national. Le Comité consultatif national sera probablement en mesure d'évaluer si le Coordonnateur national remplit avec succès ces fonctions. Le président du Comité consultatif national peut, le cas échéant, transmettre cette évaluation aux autorités pertinentes.

GROUPES DE TRAVAIL ET ORGANES SUBSIDIAIRES

Tout en tenant compte du rôle de premier plan du Comité consultatif national dans la supervision et la surveillance des activités du Centre de coordination national, il est probablement utile de créer des organes subsidiaires, comme des groupes de travail, des comités scientifiques ou des groupes d'experts. La création de ces organes supplémentaires dépendra des besoins d'un pays et des ressources disponibles. Par exemple, un groupe de travail



permanent sur les sciences et la recherche pourrait être considéré comme un moyen utile pour assurer des conseils scientifiques continus sur des questions qui pourraient se poser lors de la préparation et de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux. Ce groupe pourrait également exercer une fonction importante dans l'identification de nouvelles méthodologies et technologies émergentes qui pourraient être utilisées pour améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

Une alternative serait d'envisager la mise en place d'un certain nombre de groupes de travail sur les espèces (par exemple, pour les ressources génétiques des bovins, des chevaux, des moutons, des chèvres, des porcs ou des volailles – selon les besoins et les priorités du pays). Ces groupes de travail devraient également se concentrer sur des questions spécifiques associées à la gestion des ressources zoogénétiques (par exemple, les enquêtes, le suivi et la gestion des données; la caractérisation; la conservation *in situ* et *ex situ*; ou l'utilisation durable).

Les groupes de travail et les groupes d'experts pourraient jouer un rôle important dans l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action nationaux dès les premières phases du processus de planification. Ils pourraient être également chargés de superviser les évaluations sur l'état et les tendances d'espèces spécifiques d'animaux d'élevage. Les experts des groupes de travail sur les espèces se trouveraient aussi dans une position favorable pour présenter des recommandations spécifiques sur les priorités et les actions en faveur des espèces respectives, et pour surveiller la mise en œuvre des programmes sur la conservation et sur l'utilisation durable.

En fonction de l'état d'élaboration du programme national sur les ressources zoogénétiques, il convient probablement de mettre en place soit des groupes de travail permanents soit, autrement, des groupes ad hoc sur des questions spécifiques. Compte tenu des fonctions importantes qui seront exercées par les membres des groupes de travail, leur choix requiert une attention particulière.

Les décisions concernant la désignation des membres des différents organes mis en place pour soutenir le Centre de coordination national sont d'une importance cruciale pour son succès. Les personnes choisies devraient être respectées au sein de la communauté du secteur de l'élevage et leurs contributions personnelles devraient être reconnues. Elles devraient exprimer un intérêt continu dans la recherche ou dans la gestion des ressources zoogénétiques et montrer la volonté de contribuer au travail du Centre de coordination national. Leur capacité de travailler dans une équipe, ou de la diriger, est également très importante.

L'équilibre de la représentation est un aspect important à prendre en considération lors de la sélection des membres des groupes de travail, mais les critères prédominants du choix devraient être les compétences et l'engagement dans les responsabilités requises. Comme dans le cas du Comité consultatif national, le ministère responsable du Centre de coordination national devrait officiellement désigner les membres choisis pour les groupes de travail.

RÉSEAUX NATIONAUX SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

L'expérience a démontré l'importance de la mise en place d'un vaste réseau de personnes engagées ou intéressées aux aspects de la gestion des ressources zoogénétiques. Ce réseau est un moyen précieux pour assurer aux parties prenantes l'accès à des informations actualisées sur les ressources zoogénétiques et pour faciliter leurs interactions.



Un réseau sur les ressources zoogénétiques peut comprendre des accords formels et informels pour la constitution de réseaux de particuliers et d'organisations. Le Comité consultatif national, les groupes de travail et les groupes d'experts sont des éléments clés du réseau. Il est très important pour le fonctionnement à long terme du Centre de coordination national que les fonctions et les responsabilités de tous les organes de ce cadre soient clairement définies et généralement admises par les membres. S'il existe, par exemple, des groupes de travail sur les espèces, leurs membres pourraient être responsables du suivi de la mise en œuvre des programmes de conservation des races au sein des espèces respectives et d'établir les rapports sur les progrès accomplis par ces programmes. Ils pourraient également participer au suivi des populations considérées en danger ou potentiellement en danger et, le cas échéant, proposer la mise en place de mesures de conservation. Si les membres du groupe de travail sont bien ancrés au niveau local, la connaissance qu'ils possèdent des problèmes et des besoins spécifiques leur sera très utile pour encourager le Centre de coordination national à prendre les décisions appropriées.

Comme il a été précédemment mentionné, les membres du Comité consultatif national et les groupes de travail exercent habituellement leurs activités de façon bénévole. Toutefois, certaines de leurs dépenses, comme les coûts nécessaires pour participer aux réunions ou pour d'autres voyages qu'ils devraient entreprendre pour remplir leurs fonctions, devraient être remboursées. Il faudrait prendre en compte cette exigence lorsque l'on considère la mise en place d'un réseau national officiel. Malheureusement, les implications financières peuvent influencer tant le nombre des organes subsidiaires pouvant être établis que leur composition.

Le développement de relations de travail de qualité entre le Coordonnateur national et les membres du réseau national est crucial pour la réussite globale du Centre de coordination national. Le Coordonnateur national devrait être en mesure de compter sur le réseau national pour ce qui est des conseils et du soutien. Il est important d'impliquer et de consulter les membres du réseau autant que possible, de les informer régulièrement des nouveaux développements, de leur attribuer leurs propres tâches et responsabilités et d'apprécier et de reconnaître de façon adéquate leurs compétences et contributions. Si le Coordonnateur national représente habituellement le pays dans le réseau mondial des ressources zoogénétiques, au niveau national, il devrait être soutenu par un réseau solide, bien développé, professionnel et compétent.

Outre le réseau national officiel, il est également important de mettre en place un réseau élargi d'intervenants qui pourraient être engagés ou intéressés aux différents aspects du travail associé aux ressources zoogénétiques. Ce réseau informel pourrait comprendre les sélectionneurs, les agriculteurs et les pasteurs qui participent aux programmes de conservation; les professionnels engagés dans l'amélioration génétique et la reproduction des animaux; le personnel des universités et les étudiants; les chercheurs; et les membres des organisations de la société civile. La présence de ces parties prenantes ayant accès aux publications et à d'autres documents sur les ressources zoogénétiques et leur possibilité d'interagir avec les membres du réseau officiel amélioreront les connaissances et la prise de conscience en matière de ressources zoogénétiques et leur engagement dans le travail du Centre de coordination national.



Un réseau efficace permettra aux parties prenantes de suivre le processus de préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux et d'y participer, le cas échéant. Un réseau solide et intégré sera également très utile à long terme en tant que moyen pour contribuer à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU CENTRE DE COORDINATION NATIONAL

Compte tenu de la fonction essentielle exercée par les Centres de coordination nationaux dans la préparation et dans la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux, les pays voudront peut-être évaluer leurs performances et prendre des mesures de redressement, le cas échéant. Les étapes possibles de cette évaluation et les mesures à prendre pour vérifier le fonctionnement efficace du Centre de coordination national sont présentées à la figure 5.

Le processus d'évaluation peut se baser sur l'analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces), c'est-à-dire une évaluation des forces et des faiblesses du Centre de coordination national, des possibilités disponibles et des menaces qui peuvent affecter son fonctionnement. L'analyse de ces quatre éléments permettra de mieux comprendre ce qui doit être amélioré dans le fonctionnement du Centre de coordination national et les moyens à disposition pour apporter ces améliorations. Le renforcement des capacités du Centre de coordination national et l'assurance de son fonctionnement efficace à long terme sont essentiels pour la gestion nationale des ressources zoogénétiques et sont les conditions préalables pour le succès de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans tous les pays.

La situation de chaque pays est unique et très spécifique, néanmoins il existe certains éléments et approches structurels qui sont probablement pertinents dans la plupart des circonstances. Il s'agit de la structure du Centre de coordination national et de ses liens avec les autres organisations et institutions. La liste de contrôle ci-après présente les éléments qui devraient être pris en considération lors de l'évaluation de la structure et du fonctionnement du Centre de coordination national.

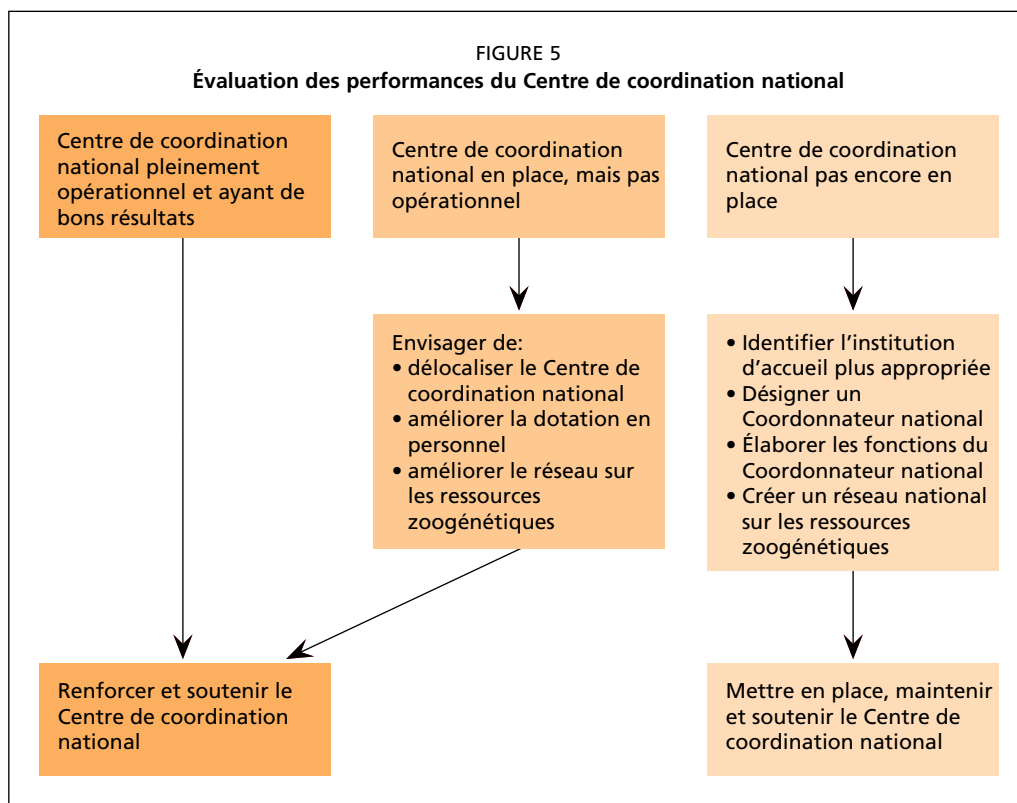
Le Comité consultatif national, en qualité d'organe de supervision multi-acteurs, est bien placé pour analyser les arrangements courants du Centre de coordination national, pour évaluer ses performances et, le cas échéant, pour soumettre les résultats de cette évaluation au gouvernement. Si le Comité consultatif national n'a pas encore été mis en place, ces tâches pourraient être remplies par le Coordonnateur national.

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA MISE EN PLACE ET POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE COORDINATION NATIONAL

La liste de contrôle ci-après peut être utilisée en tant que base pour la mise en place ou pour l'évaluation des performances du Centre de coordination national.

1. Les pays qui ne l'ont pas encore fait, devraient identifier une institution qui pourrait accueillir le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques et un particulier qui pourrait être désigné Coordonnateur national.





2. Les critères nécessaires pour être désigné Coordonnateur national sont les suivants:
 - niveau élevé de compétences professionnelles dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques;
 - bonne maîtrise d'une langue officielle de la FAO, de préférence l'anglais;
 - bonne capacité d'utilisation de l'ordinateur;
 - sens de la communication et aptitude de motivation; et
 - compétences établies en matière de direction et de gestion des ressources humaines.
3. La mise en place d'un Centre de coordination national et la désignation du Coordonnateur national, y compris ses coordonnées, devraient être communiquées au Centre de coordination mondial.
4. Le Coordonnateur national devrait, autant que possible, avoir un mandat officiel et une ancienneté adéquate, et se consacrer à temps plein à la gestion des ressources zoogénétiques.
5. Le ministère de l'agriculture ou une autre autorité pertinente devrait désigner le Comité consultatif national multi-acteurs sur les ressources zoogénétiques. Le Comité devrait être constitué des représentants des départements gouvernementaux de l'agriculture et de l'environnement; des organisations d'agriculteurs; des groupes de sélectionneurs; des organisations des peuples autochtones; des collectivités locales; des notables de la communauté; des universités ou d'autres institutions de recherche; des experts



ENCADRÉ 22

Le Réseau du matériel génétique animal en Argentine – la conservation par l'utilisation

L'Argentine a mis en place et renforcé un réseau de banques de matériel génétique animal pour six espèces: bovins, moutons, chèvres, abeilles mellifères, poules et guanacos, qui sont accueillies par l'*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria* (INTA – Institut national de technologie agricole). Certaines universités collaborent avec ces banques de matériel génétique. Les banques sont dirigées dans le cadre d'une approche «active», c'est-à-dire une introduction dynamique des animaux et de leur matériel génétique dans les banques et la possibilité d'échange des animaux.

Dix banques de matériel génétique sont actives dans le pays et maintiennent des animaux vivants. Les lignées ou races sont conservées et continuellement caractérisées et évaluées. Il existe également une banque cryogénique qui conserve le sperme et les embryons.

Dans de nombreux cas, les banques favorisent les activités d'amélioration génétique participative qui sont réalisées de façon conjointe avec les sélectionneurs. Un exemple de cette approche est représenté par un écotype local de chèvre criollo qui se trouve en Patagonie et est élevé par les petits exploitants dans des zones communes de pâturage. Les sélectionneurs définissent leurs propres objectifs d'amélioration génétique – concentrés sur le maintien de l'adaptation aux conditions de la production locale et sur l'amélioration de la qualité de la viande – en collaboration avec les scientifiques. Cette ressource génétique assure la base des moyens d'existence de ces populations et engendre un énorme impact social.

Un autre exemple est la collaboration entre les banques de matériel génétique de l'INTA et l'Association de sélectionneurs des bovins criollo pour la conservation de la variabilité génétique et l'amélioration des performances de la race sur la base de procédures scientifiques. Dans ce cas également, les sélectionneurs définissent leurs objectifs d'amélioration génétique.

Fourni par Carlos Mezzadra, Coordonnateur national de l'Argentine.

techniques engagés dans la recherche, dans la formation ou dans la vulgarisation; des groupes d'intérêt sur l'agriculture et sur l'élevage; des organisations de la société civile; et d'autres groupes d'intérêt pertinents.

6. Selon les besoins, la structure et la complexité des pays, le Centre de coordination national devrait tenter de mettre en place des groupes de travail pour chaque espèce principale, chaque région géographique du pays et/ou chaque domaine de la gestion des ressources zoogénétiques.
7. Les groupes de travail devraient faciliter et soutenir les différentes activités de gestion des ressources zoogénétiques, notamment les inventaires, la surveillance, la caractérisation, l'amélioration génétique et la conservation des races.



8. Le Centre de coordination national devrait demander l'avis des associations de sélectionneurs et des experts des espèces sur les exigences spécifiques de la gestion des ressources zoogénétiques, sur l'identification des priorités et des possibilités pour les programmes d'utilisation durable, de mise en valeur et de conservation et sur le soutien au suivi et à l'établissement des rapports.
9. Le Centre de coordination national devrait développer des liens solides au sein du secteur agricole pour promouvoir l'intégration de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques aux activités de développement du secteur de l'élevage et aux programmes d'amélioration génétique pour les races conventionnelles. Il pourrait ainsi entretenir et renforcer les bases du développement futur de l'élevage, et atteindre une reconnaissance adéquate de la valeur des ressources zoogénétiques en tant qu'élément de la diversité biologique globale du pays.
10. Le Centre de coordination national devrait établir des liens solides de communication avec les organismes gouvernementaux, aux niveaux national et sous-national, qui sont responsables des stratégies sur la biodiversité, pour encourager l'intégration des questions concernant la biodiversité agricole et les ressources zoogénétiques dans la stratégie nationale.
11. Le Centre de coordination national devrait, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, promouvoir une prise de conscience des besoins spécifiques des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reconnus par les Conférences des Parties à la CDB et dans les réunions du SBSTTA.
12. Le Centre de coordination national devrait organiser la collecte progressive et la validation des informations sur les ressources zoogénétiques du pays et mettre en place une base de données nationale. La base de données devrait être régulièrement mise à jour pour faciliter la prise de décision en connaissance de cause.
13. Le Centre de coordination national devrait mettre en œuvre les programmes de suivi sur les ressources zoogénétiques du pays pour définir leur état de danger et identifier les besoins pour appliquer des mesures de conservation.
14. Le Centre de coordination national devrait régulièrement établir des rapports sur l'état et les tendances des populations de ressources zoogénétiques du pays, en vérifiant que les données et les informations collectées sont disponibles dans des formats qui remplissent les obligations en matière d'établissement de rapports au niveau national, régional et mondial.
15. Le Centre de coordination national devrait maintenir ou renforcer les capacités d'utilisation et de participation à DAD-IS. Les données nationales devraient être saisies dans la base de données sur les races de DAD-IS pour favoriser l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'état des ressources zoogénétiques au niveau mondial.
16. Le Centre de coordination national devrait participer et promouvoir l'inscription à DAD-Net parmi les parties prenantes nationales.
17. Le Centre de coordination national devrait identifier les besoins spécifiques en matière d'éducation et de sensibilisation parmi les décideurs du gouvernement, les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs, les éleveurs, les sélectionneurs, les groupes d'intérêt des agro-industries, les membres du public et d'autres personnes intéressées, et leur fournir



le matériel d'information approprié en utilisant pour chaque groupe les moyens de communication les plus efficaces. Les communications et les matériels éducatifs produits par la FAO et d'autres organisations devraient être largement utilisés à cette fin. Le matériel produit par la FAO peut être traduit, avec la collaboration de l'Organisation, dans les langues locales.

18. Le Centre de coordination national devrait identifier les possibilités d'utiliser les systèmes et les réseaux de communication des organisations existantes, notamment leurs bulletins, conférences, réunions et d'autres événements, pour réaliser des activités de sensibilisation sur la gestion des ressources zoogénétiques.
19. Le Centre de coordination national devrait promouvoir la recherche et la génération de données expérimentales, solides du point de vue scientifique, sur les ressources zoogénétiques. Il devrait encourager l'intérêt parmi la communauté scientifique du pays en communiquant des informations descriptives et comparatives par tous les moyens de communication disponibles, notamment en publiant des articles dans les revues scientifiques (le journal *Ressources génétiques animales*¹⁴ est une possibilité), en chargeant les publications dans la bibliothèque de DAD-IS et en fournissant des articles à la presse ordinaire.
20. Le Centre de coordination national devrait identifier les possibilités de collaboration avec les autres pays qui manifestent des intérêts communs et avec les organismes internationaux qui sont engagés dans la gestion des ressources zoogénétiques pour partager les données, les informations, les techniques et les compétences.
21. Le Centre de coordination national devrait essayer de créer des liens avec les scientifiques, les spécialistes du développement et d'autres professionnels des organisations internationales qui pourraient contribuer à la gestion des ressources zoogénétiques du pays.
22. Le Centre de coordination national devrait promouvoir le partage des ressources zoogénétiques au niveau international, selon des modalités convenues d'un commun accord, par les activités suivantes:
 - communiquer les informations concernant les ressources zoogénétiques du pays aux organismes internationaux appropriés et aux autres pays, sur demande;
 - mettre en place des projets qui assurent une caractérisation objective et comparative des ressources zoogénétiques du pays;
 - consacrer de l'attention aux questions sanitaires qui limitent le mouvement international de matériel génétique; et
 - prévoir les évaluations détaillées des possibilités et des risques engagés dans l'utilisation de matériel génétique exotique dans les systèmes de production à l'intérieur du pays.
23. Le Centre de coordination national devrait faciliter le processus préparatoire de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques afin de mettre en œuvre le *Plan d'action mondial* au niveau national. Cette responsabilité implique:
 - étudier les directives de la FAO intitulées *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques*, qui exposent brièvement

¹⁴ <http://journals.cambridge.org/action/displayJournal?jid=AGR>;
previous volumes: http://dad.fao.org/cgi-bin/EfabisWeb.cgi?sid=-1_refcat_50000044.



- le processus progressif de préparation et d'approbation de la Stratégie et du plan d'action nationaux (FAO, 2009f);
- préparer une liste détaillée des parties prenantes, notamment les organismes gouvernementaux, les éleveurs, les groupes de sélectionneurs, les notables communautaires et les collectivités locales, les groupes d'intérêt des agro-industries, les groupes environnementaux, les peuples autochtones, les importateurs et les exportateurs d'animaux d'élevage, les universités et d'autres institutions de recherche, et tout autre particulier ou groupe intéressé, qui pourraient contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
 - préparer un calendrier pour l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action nationaux; et
 - identifier les besoins en formation et en renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux et, avec l'aide des organismes internationaux, identifier les sources de financement, de compétences et de technologies.
24. Le Centre de coordination national devrait établir des liens solides avec le Coordinateur régional pour la gestion des ressources zoogénétiques (si le poste a été établi) et avec le Centre de coordination mondial pour s'assurer que la Stratégie et le plan d'action nationaux contribuent de façon appropriée à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et que la communauté internationale reconnaît les priorités et les besoins d'assistance de chaque pays.
25. Le Centre de coordination national devrait évaluer chaque année les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux et recommander tout ajustement nécessaire. L'évaluation devrait se fonder sur des indicateurs ou sur des mesures de la performance. Chaque pays devrait choisir un ensemble d'indicateurs appropriés. Les indicateurs devraient refléter tous les éléments de la Stratégie et du plan d'action nationaux: inventaire, caractérisation, développement politique et institutionnel, renforcement des capacités, etc.
26. Le Centre de coordination national devrait recevoir, du ministère de l'agriculture ou d'un autre ministère pertinent, des financements réguliers sur la base du budget annuel. Le Centre de coordination national devrait mobiliser les fonds, les installations et le personnel nécessaires pour la gestion du programme, pour le soutien et pour la facilitation des activités entreprises par le réseau national, pour la coordination de l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action nationaux et, le cas échéant, pour le soutien à d'autres activités d'appui à la gestion des ressources zoogénétiques du pays.
27. Le Centre de coordination national devrait concevoir des moyens innovants pour financer les projets sur les ressources zoogénétiques en utilisant des ressources nationales. Le financement pourrait être amélioré si les questions de gestion de ces ressources sont intégrées dans les plans de travail et dans les programmes de l'institution qui accueille le Centre. Dans certains pays, les principales parties prenantes, comme les entreprises d'amélioration génétique, les organisations de recherche et de formation, les ONG et les représentants des organisations communautaires sont également des sources potentielles de fonds.



28. Le Centre de coordination national devrait, le cas échéant, avec la participation des départements gouvernementaux pertinents, établir des liens solides avec les organismes internationaux de financement et de développement, comme la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, pour déterminer leurs potentialités d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux.

